

2021-2026

**Procès-verbal n° 38a de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 3 novembre 2025,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2**

Présidence: Mme Camille Goy

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures.

Présence de 72/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (8): Mmes et MM. Fanny Delarze, Fabienne Etter, Jérémie Fonjallaz, Océane Gex, Adeline Jungo, Valentine Mauron, Leyla Seewer et Jean-Thomas Vacher.

Absent·e·s: –

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Margaret Collaud, Johan Dick, Elisa Nobs, Laurent Woeffray, Jean-Pierre Wolhauser et Laura Zahnd.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Andréas Vidmer et Stephan Burlot.

La présidente. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, M. le vice-président, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 37^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'Administration communale, le public, ainsi que les représentant·e·s de la presse.

Je constate que la convocation du 9 octobre 2025, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire, conformément au RCG.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour? Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi adopté.

2021-2026 – Procès-verbal n° 38a de la séance ordinaire du Conseil général
du 3 novembre 2025

1. Communications de la présidente;
2. Approbation du procès-verbal n° 37 de la séance du Conseil général du 22 septembre 2025;
3. Crédit d'ouvrage pour la réalisation de la Voie verte: tronçon Cardinal – Charmettes – message n° 58;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentant du Conseil communal: M. Elias Moussa, directeur de l'Edilité
4. Révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine – message n° 59;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Thierry Steiert, syndic
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 152 (2021-2026) de Mmes Véronique Grady (PLR) et Fabienne Menétrey (Vert-e-s) lui demandant d'étudier la possibilité de soutien dans le cadre de la stratégie cantonale de biodiversité, notamment en ce qui concerne la rue Saint-Paul;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 158 (2021-2026) de Mme et MM. Claude Schenker (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG), Véronique Grady (PLR) et David Ruffieux (Vert-e-s) lui demandant d'étudier la possibilité de délocaliser la déchetterie des Neiges;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 159 (2021-2026) de Mme et M. Thierry Pochon (Vert-e-s) et Fanny Delarze (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'intégrer des citations de textes à caractère poétique dans l'espace public;
8. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 198 de Mme et MM. Simon Murith (Le Centre/PVL), Véronique Grady (PLR), Simon Jordan (CG) et Pascal Wicht (UDC) intitulé: "Demande d'étudier la mise en place d'une stratégie de soutien aux actrices et acteurs économiques locaux impactés par de longs travaux sur le domaine public";
 - n° 199 de Mmes et MM. Simon Murith (Le Centre/PVL), Marc Vonlanthen (PS), Chantal Wicky Collaud (CG) et Véronique Grady (PLR) intitulé: "Réduire l'énergie grise des constructions";
 - n° 200 de Mme et M. Fanny Delarze (PS) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité d'utiliser le transport à vélo pour les courriers de l'administration communale";
 - n° 201 de Mmes et MM. David Ruffieux (Vert-e-s), Niels Rebetez (Vert-e-s), Bettina Noll (Vert-e-s), Grégory Grin (PLR), Marc Vonlanthen (PS) et Chantal Wicky Collaud (CG) intitulé: "Ligne de bus intra-muros, circulaire et à double sens ";
 - n° 202 von Frau und Herr Denise Cardoso de Matos-Berger (SP) und Florian Müller (SP) mit folgendem Titel: "Gleichberechtigter Zugang zu ausserschulischen Aktivitäten der Stadt Freiburg durch ein faires Anmeldeverfahren";
 - n° 203 de Mmes Sonja Gerber (PS), Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et Océane Gex (PLR) intitulé: "Profiter des arrêts de bus pour faire connaître les événements de la Ville";

- n° 204 de MM. Florian Müller (PS) et Laurent Woeffray (PS) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité de permettre à la Ville de Fribourg d'accorder des cautionnements pour des prêts hypothécaires de rang postérieur à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique";
- n° 205 de Mme et MM. Marc Vonlanthen (PS), Marine Jordan (PS) et David Ruffieux (Vert-e-s) intitulé: "Fribourg, commune sans pesticides? Demande d'étude sur la possibilité de renoncer complètement à l'usage de pesticides chimiques par la commune de Fribourg";
- n° 206 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen (PS), Fanny Delarze (PS), François Miche (PS), Béa Cheda (CG) et Grégory Grin (PLR) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité de réserver des locaux pour les associations dans le bâtiment Vuille";
- n° 207 de M. Claudio Rugo (PA) intitulé: "La première heure de piscine gratuite à Fribourg";
- n° 208 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), Marine Jordan (PS), Josée Cattin Kuster (Vert-e-s), Simon Jordan (CG), Simon Murith (Le Centre/PVL) et David Papaux (UDC) intitulé: "Etudier la possibilité de repenser la salle des fêtes de Saint-Léonard et de développer une salle multifonctionnelle semi-publique sur le site sportif de Saint-Léonard";
- n° 209 de Mme et M. Robin Jolissaint (PS) et Fanny Delarze (PS) intitulé: "Etudier la possibilité de couvrir le carrefour Richemond d'une œuvre textile artisanale pour faire de l'ombre, réduire l'îlot de chaleur et embellir la ville";
- n° 210 de Mmes et M. Sophie Delaloye (PS), Immaculée Mosoba (PS) et Robin Jolissaint (PS) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité d'élaborer un concept global et transversal visant à améliorer le sentiment de sécurité dans l'espace public, en particulier dans le secteur de la gare";
- n° 211 de Mmes et MM. Véronique Grady (PLR), Grégory Grin (PLR), Simon Murith (Le Centre/PVL), Pascal Wicht (UDC), Hervé Bourrier (PS) et Valentine Mauron (Vert-e-s) intitulé: "Demande d'étudier des moyens pour sensibiliser la population aux coûts réels des services publics";

9. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
- D. Réponse aux questions:
 - n° 368 de M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) relative à l'opportunité d'ouvrir un guichet postal à la réception de la Maison de Ville;
 - n° 372 de M. Jérémie Stöckli (Vert-e-s) relative au test d'aménagements cyclables sur le boulevard de Pérolles;
 - n° 375 de M. Nicolas Violi (PS) relative à la possibilité d'acheter un drapeau trans et un autre non binaires en vue de la Journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie;

- n° 376 de M. François Yerly-Brault (Vert-e-s) relative à l'information de la population en matière de qualité de l'eau;
 - n° 379 de M. Claudio Rugo (PA) relative aux zones bleues à la rue Saint-Marc;
 - n° 380 de M. Claudio Rugo (PA) relative aux zones bleues et zones blanches en ville de Fribourg;
 - n° 381 de Mme Véronique Grady (PLR) relative à l'installation de vestiaires provisoires pour hommes et femmes au Guintzetz;
 - n° 384 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à la suppression de places de stationnement au chemin des Kybourg;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions.
-

1. Communications de la présidente

- A. Je remercie les personnes qui ont répondu dans les délais à l'invitation à la sortie du Conseil général du 29 novembre 2025. Je me réjouis de partager ce moment avec vous. Si vous avez des questions quant au programme de la sortie, n'hésitez pas à venir me les poser lors d'une pause ou à m'écrire.
- B. À la suite de la démission de M. Niels Rebetez, avec effet au 25 septembre 2025, M. Léo Sapia a été proclamé élu par le Conseil communal et assermenté par la préfète de la Sarine le 27 octobre 2025. M. Sapia, je vous félicite de votre élection et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous invite à vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- C. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- D. Conformément à l'article 55 du RCG, je vous rappelle les temps de parole suivants:
 - 5 minutes pour les interventions liées aux messages n° 58 et n° 59;
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finals ou les réponses aux questions;
 - 2 minutes pour toute autre intervention.

Sont exceptées de ces limitations les interventions du Conseil communal, de la présidente de la Commission financière et du président de la Commission de l'édilité.

- E. Je vous rappelle que les amendements sur les articles des projets d'arrêté doivent être présentés par écrit.

- F. Je vous rappelle également que selon l'article 13 du RCG, les membres du Conseil général sont tenus, lorsqu'ils s'expriment en plénière sur un sujet lié à un intérêt particulier, de signaler cet intérêt au préalable.
- G. Je vous informe que je compte traiter l'ordre du jour de notre séance en deux soirées. Nous devrions en tout cas pouvoir avancer ce soir jusqu'au point 7 inclus, soit les rapports finals. Selon l'heure qu'il sera, nous commencerons la transmission de quelques postulats, que nous terminerons demain avec les "Divers".

2. Approbation du procès-verbal n° 37 de la séance du Conseil général du 22 septembre 2025

La présidente. Avez-vous des rectifications à apporter quant à ce procès-verbal? À l'affirmative, je vous demande d'indiquer la page du procès-verbal, ainsi que le paragraphe concerné.

Rugo Claudio (PA). Mme la présidente, vous êtes très autoritaire lorsque vous dites en page 285 du procès-verbal que vous voulez donner la parole aux personnes absentes.

Et plus loin, page 286, je cite "La présidente. M. C. Rugo, je viens ...'pendant quatre lignes'... Quand des personnes sont absentes, elles donnent un motif et c'est au Bureau de s'occuper des éventuels problèmes d'absence mais pas à vous, M. Rugo.".

Merci de me donner ultérieurement les références légales que vous citez. J'ai une autre compréhension de la légalité et le propre procès-verbal me donne raison. Un conseiller qui donne une raison ou simplement annonce son absence est considéré comme excusé. Ainsi, nous avions neuf excusé·e·s, deux fois plus de femmes que d'hommes, et une absente, Mme Ming Liu Baier.

J'ai une deuxième remarque à la page 284, je cite "... elle devient directrice d'un foyer de jour bien connu pour personnes ayant des troubles de la mémoire ...". Le 22 septembre 2025 Mme Anne Butty Revaz rôvassa lorsqu'elle fut présentée en tant que directrice d'un EMS, alors même que son activité au sein de l'EMS La Providence cessa le 14 août 2025. Je ne vais pas faire recours quant à sa brillantissime élection à la Commission de l'édilité et des constructions, bla bla bla.

La présidente. M. C. Rugo, vous êtes arrivé au bout de votre temps de parole. Je vous rappelle que les interventions quant au procès-verbal servent à corriger d'éventuelles erreurs du procès-verbal et pas pour poser des questions de ce style. Si vous voulez venir me voir à la fin de notre séance afin de lire ensemble le règlement du Conseil général, c'est avec plaisir.

Y a-t-il d'autres remarques quant à ce procès-verbal?

La parole n'est plus demandée, ledit procès-verbal est ainsi approuvé avec mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, ainsi que Mmes Ingrid Buntschu, Jacqueline Favre et Nathalie Marvardi-Bürgy.

3. Crédit d'ouvrage pour la réalisation de la Voie verte: tronçon Cardinal – Charmettes – message n° 58

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine (PS). Le Conseil communal sollicite auprès du Conseil général l'autorisation d'engager un crédit d'ouvrage de CHF 3'179'961.- destiné à la réalisation du tronçon Cardinal – Charmettes de la Voie verte (aussi appelé Transagglo), ainsi qu'à l'aménagement de la traversée de la route de la Fonderie et la mise en conformité de la LHand sur l'arrêt TPF Jardin botanique.

Le montant demandé est légèrement inférieur à l'enveloppe réservée dans le plan financier pluriannuel de la Ville. Il est consolidé par les offres d'entreprises couvrant environ 95% du coût total.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme d'agglomération de 3^{ème} génération. Un élément déterminant est la nécessité de démarrer les travaux avant le 31 décembre 2025 afin de garantir le cofinancement au niveau fédéral lié à cette mesure.

L'analyse du message n° 58 révèle que la Ville pourrait potentiellement bénéficier d'une subvention couvrant le 100% du coût d'ouvrage. Cette possibilité a été soulignée par la Commission, qui a noté qu'il pourrait s'agir ainsi d'une "opération blanche" pour le budget de la Ville.

La Commission a pris note des trois oppositions initiales soulevées durant la procédure et qu'aucune contrepartie financière n'a été versée par la Ville aux propriétaires des parcelles.

Une question a émergé par rapport aux charges futures: le coût de fonctionnement et d'entretien a été posé. Il a été précisé que, bien que non chiffrés à ce stade, ce qui est une pratique courante, les coûts seront à la charge de la Ville évidemment, mais l'impact est considéré comme acceptable compte tenu de l'ampleur du projet.

Considérant l'importance stratégique de cette liaison pour la mobilité douce, l'opportunité d'obtenir un financement potentiellement intégral, ainsi que le respect du délai impératif pour sécuriser les fonds de la Confédération, la Commission financière est favorable à l'octroi du crédit.

Au final, c'est à l'unanimité des 11 membres présents que la Commission financière a préavisé favorablement le message n° 58.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles (Le Centre/PVL). C'est le 1^{er} octobre passé que notre Commission s'est réunie pour traiter du message n° 58.

Je remercie en particulier M. le directeur de l'Edilité, M. l'architecte de Ville et le chef de projet pour leur disponibilité.

Chacun·e d'entre vous a eu tout loisir de prendre connaissance du message et des informations complémentaires que les membres de la Commission ont pu apporter au sein des différents groupes. Je ne reviendrai en conséquence pas en détails sur le contenu du message.

Sur le principe, notre Commission se réjouit de la réalisation de ce tronçon supplémentaire de la Transagglo et préavisera finalement positivement la demande de crédit qui nous est soumise ce soir.

A la lecture du message et après avoir échangé avec le représentant du Conseil communal et ceux de l'administration, plusieurs éléments nous incitent à tempérer notre enthousiasme.

Le calendrier, tout d'abord. Un objet soumis au Conseil général le 3 novembre 2025 pour un début des travaux au plus tard le 31 décembre 2025 relève clairement du fait accompli et ne laisse aucune marge de manœuvre à notre Conseil pour influencer le projet. A noter également qu'à la date de notre séance, une opposition levée par le Conseil communal en août était encore susceptible de compromettre un début des travaux dans le délai donné.

Les ententes avec les différents propriétaires, ensuite. Le message est à ce titre très peu documenté. Aucune convention ou projet de convention n'a été produit, ni d'ailleurs de projet présentant les servitudes qui seront inscrites au Registre foncier après la réalisation de l'objet. Les réponses reçues sont restées très vagues. Une seule réponse claire, la convention avec les TPF correspond à la durée d'amortissement de l'investissement qui a été fixée à 20 ans. Aucune autre information sur ce qui a été signé ou pourrait être signé. La question de l'entretien de la partie prévue pour le tramway historique et les abords de cette Voie verte seraient également encore en discussion, nous ne savons rien de plus.

Le projet de tramway historique réjouit la Commission sur le principe. Nous regrettons toutefois, là aussi, de ne pas en savoir plus. Quel est le rôle de la Ville dans ce projet? Des engagements ont-ils été pris quant à la cohabitation entre la Voie verte et le projet? Aucun calendrier ou esquisse de calendrier ne semble exister.

Toujours pour ce qui concerne les transports sur rails, la Commission s'étonne que les nombreux projets et études réalisés durant ces dernières années ne soient pas pris en compte. Qu'en est-il des idées de tram-train entre Granges-Paccot et Marly via Fribourg? Le projet de tramway historique impose-t-il l'abandon de tout autre projet sur cette ancienne voie industrielle?

En ce qui concerne l'aménagement en lui-même, la Commission émet quelques doutes sur la thématique de la cohabitation entre piétons et cyclistes. Est-il réaliste d'assurer une cohabitation sécurisée sur une largeur de 3.80 m? Certes, le sentier des Casernes et le sentier du Nord présentent

à certains endroits un gabarit inférieur à 3.80 m, mais pour le projet qui nous intéresse, le parcours est rectiligne, relativement plat et ne présente aucune chicane susceptible de ralentir ou responsabiliser les cyclistes pressés.

En page 8 du message, on peut lire que l'aménagement réalisé et projeté sur la route des Arsenaux est complémentaire et permettra de proposer un axe voué à la circulation des cycles plus rapides. Très bien, mais comment le Conseil communal entend-il assurer le "tri" entre cycles plus lents et cycles plus rapides, afin d'assurer un maximum de sécurité aux piétons utilisant cette Voie verte?

Nous avons bien compris que les CFF ont mis leur veto à la poursuite du projet sur leur terrain et, bien sûr, nous le regrettons. Ceci a en particulier une influence sur la jonction qui devra être faite entre la Voie verte et le carrefour Vuichard, pour les plus anciens, ou les abords de la place Liselotte-Spreng, pour les personnes arrivées plus récemment à Fribourg. Cette question devra impérativement être réglée très rapidement, afin que ce carrefour puisse à l'avenir fonctionner à la satisfaction de tous les usagers concernés.

Nous avons pu échanger également sur les questions d'éclairage, de mobilier urbain, de végétation et d'organisation des interfaces. Nous relevons en particulier que l'interface Charmettes est le plus compliqué et espérons que la formule retenue permettra d'assurer une bonne cohabitation entre les différents usagers à l'avantage de tous et, encore une fois, en toute sécurité.

L'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final, c'est à l'unanimité des 8 membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préaviser favorablement l'objet présenté.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Enfin, la Transagglo avance sur le territoire de la Ville de Fribourg, ce réseau mobilité douce qui a comme objectif de permettre aux cyclistes et aux piétons de se déplacer dans l'Agglomération de Fribourg. On est ici sur le tronçon qui relie Belfaux, Corminboeuf à Marly. On avance donc avec une nouvelle liaison de mobilité douce sur des terrains qui n'appartiennent pas à la Ville de Fribourg. On voulait avancer sur des terrains qui appartiennent aux CFF qui, en cours de route, ont fait savoir à la Ville que leur planification n'était pas en concordance avec celle de la Ville, ce qui a nécessité donc de réétudier le projet prévu initialement.

On se situe sur des terrains appartenant avant tout aux TPF qui, pour répondre ici à un questionnement du président de la Commission de l'édilité, placent avec le Canton sur différents modes de transport lourds ou à haute capacité et qui, évidemment, s'assurent de pouvoir, le jour J, réaliser ce transport à haute capacité, le cas échéant, sur le tronçon actuellement conventionné pour la Voie verte. Les TPF ne vendent pas ce terrain à la Ville mais donnent uniquement une servitude, soit une possibilité à la Ville d'utiliser ces parcelles le temps qu'ils n'en ont pas besoin. Ce temps, cela a été aussi dit, est conventionné à 20 ans, 20 ans qui correspondent également à l'amortissement de ce crédit de réalisation qui est demandé.

Le projet de Voie verte a également dû faire face aux aléas d'un autre projet connexe, à savoir le projet du tramway historique qui est porté non pas par la Ville, mais par une association privée qui, dans un premier temps, souhaitait se greffer directement à la réalisation de la Transagglo mais qui, là aussi, n'était pas en mesure d'avancer aussi rapidement, si j'ose dire, que la Ville. On a donc là aussi dû réadapter le projet afin de s'assurer que le projet du tramway historique ce dernier puisse se

réaliser en étant absolument compatible avec la réalisation ou les infrastructures déjà faites pour la Voie verte.

Si on arrive effectivement un tout petit peu au dernier moment, si j'ose dire, c'est en raison de tous ces éléments que je viens de vous évoquer. Ce n'est évidemment pas non plus une situation agréable pour le Conseil communal, ni souhaitable, mais il ne faut pas oublier ici que si on arrive avec un tel délai, c'est que ce délai permet d'assurer une subvention, cela a été dit, potentiellement de 100% de ce crédit de réalisation à travers le programme d'agglomération de la Confédération. Partant, cela devrait décharger de la même manière le contribuable fribourgeois. Du point de vue du Conseil communal, il était donc absolument essentiel de s'assurer que ce délai puisse être tenu.

S'il est vrai qu'aucune convention n'a été produite, je me permets peut-être de répondre en disant qu'aucune convention n'a été demandée.

Bien évidemment, le Conseil communal tient à disposition des membres du Conseil général, des membres des Commissions, les différentes conventions si la demande est formulée ainsi.

Pour conclure, peut-être encore un petit complément d'information puisque, effectivement, lors de l'établissement du message, la situation juridique concernant une des oppositions n'était pas encore réglée. Entre-temps, on a reçu l'information de la part du Canton comme quoi un recours a été interjeté contre la seule décision de lever d'opposition, cela a été mentionné dans le message. Or, on n'a pas encore reçu le recours, on a juste l'information que cela a été fait. Par contre, a priori, si ce sont les mêmes griefs qui sont développés dans ce recours que ceux développés dans le cadre de l'opposition, on part du principe qu'ils n'ont aucune influence ou que ce recours n'aura aucune influence sur le délai puisqu'il touche avant tout la question de la route de la Fonderie qui est donc hors périmètre de la mesure d'agglo qui touche la Transagglo. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal n'entend pas attendre l'issue du recours avant d'aller de l'avant, justement, encore une fois, afin d'éviter que l'on perde la subvention à 100% de la part de la Confédération pour cette mesure.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal, évidemment, vous invite à voter le présent crédit afin que la Transagglo puisse effectivement se concrétiser. Vous le savez, cela se fera étape par étape, par des petits bouts et, ici, on avance quand même avec une nette amélioration de la situation en termes d'accessibilité, de liaison de mobilité douce qui vient en complémentarité de ce qui existe déjà. Ainsi, rien ne sera enlevé. Cela permettra aussi, le cas échéant, de relier à terme, comme cela a été prévu, la gare au plateau de Pérrolles, ce qui est le but final recherché. Ici, on fait la première étape.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Au nom du groupe Le Centre/PVL, permettez-moi tout d'abord d'exprimer notre surprise quant au nom même du projet. On nous présente une "Voie verte". Pourtant, lorsqu'on lit attentivement le dossier, on découvre que seules les intersections – Charmettes, Industrie et Arsenaux – seront végétalisées avec quelques arbres marqueurs. Le reste? 600 mètres de bitume et de béton balayé, avec un rail historique d'un côté et une rangée de pavés de l'autre.

Le greenwashing, ou verdissement en bon français, même involontaire, ne rend service à personne. Si nous voulons gagner/regagner la confiance de la population, soyons précis dans notre communication et évitons-leur une grande déception.

À la page 4 du message, on nous parle d'une "liaison de haute qualité" qui améliorera le confort et la sécurité des usagers de mobilité douce. Parfait, sur le papier. Mais creusons un peu.

Le dossier n°3 de la mise à l'enquête précise que cette voie sera régie par une exploitation de type "piste cyclable et chemin pour piétons sans partage de l'aire de circulation". En clair: aucune séparation physique entre piétons et cyclistes sur 600 mètres de parcours partagé. On mise sur la cohabitation harmonieuse entre promeneurs, enfants, personnes âgées, cyclistes de loisir et cyclistes pendulaires.

Moi, j'appelle ça de la "Chao-bitation".

Avec 3.80 m de bitume noir en plus de l'infrastructure existante: nous serons à nouveau confrontés sur cet axe à la problématique des îlots de chaleur. De nouveaux problèmes bien connus mais pas de solutions à l'horizon.

Cette voie traversera trois axes routiers. On nous dit que le plateau en béton, des arbres marqueurs et un éclairage spécifique permettront d'identifier les interfaces et d'alerter les usagers. C'est bien. Mais suffit-il de planter un chêne et d'installer un candélabre pour garantir la sécurité des croisements entre mobilité douce et circulation automobile?

Les vrais enjeux de sécurité – gestion des flux mixtes, vitesse des cyclistes, visibilité aux intersections, comportements des usagers – ne semblent pas avoir été étudiés en profondeur.

Et pendant les travaux? Quelles mesures concrètes sont prévues pour limiter les nuisances – bruit, poussière, perturbations d'accès? Le message reste muet sur ce point également.

Il faut parler de ce qui a disparu en cours de route. Le projet initial prévoyait une voie complète, de l'Ancienne Gare aux Charmettes, mais les CFF ont annoncé leur intention de développer leur propre projet à un autre rythme. Le découplage du projet de tramway historique, atout touristique est aussi à déplorer. Le périmètre a été fortement réduit avec un risque d'effet de cul-de-sac à l'interface Cardinal avec des flux mal gérés avec des vélos qui pourraient devoir slalomer entre les bâtiments pour rejoindre la gare.

On perd en cohérence, on perd en vision d'ensemble. Ce qui devait être une armature structurante devient un tronçon fragmenté. C'est dommage. Le pragmatisme de l'administration communale qui a fait avec les contraintes du terrain est à saluer.

L'enjeu? Voir ce chantier devoir être répété ultérieurement avec des nuisances répétées pour les riverains et surtout des coûts supplémentaires...

Die Anpassung der Bushaltestelle "Jardin botanique" an die Normen des Behindertengleichstellungsgesetzes – das ist wichtig und richtig. Ebenso die Verbesserung der Zugänglichkeit zum neuen Naturhistorischen Museum. Das sind konkrete Fortschritte und Leistungen für die Bevölkerung und das verdient Anerkennung.

Parlons finances. Le montant de CHF 3.18 millions n'inclut pas les coûts supplémentaires liés à l'exploitation courante. Je ne développe pas plus sur ce sujet qui a été mentionné par ma préopinante, la représentante de la Commission financière. Il y a déjà des dépassements avec le crédit d'étude... notre groupe doute et redoute que la maîtrise des coûts soit garantie.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du PA3, classé en priorité A. Et c'est là que le bât blesse: pour garantir le cofinancement fédéral – qui pourrait couvrir jusqu'à 100% des coûts ("pourrait", l'emploi du conditionnel a ici toute son importance) –, la Ville s'est engagée à débuter les travaux avant décembre 2025.

Autrement dit, nous sommes face à un exercice "alibi": soit nous acceptons ce crédit et nous bénéficiions du soutien financier, soit nous refusons et nous passons à la caisse. La marge de manœuvre politique est nulle. On nous demande notre aval, mais la décision est en réalité déjà prise. Notre groupe recommande la prudence face à la logique de "l'argent gratuit" qui conduit à accepter des projets médiocres plutôt qu'à proposer aux Fribourgeois·e·s de vrais projets aboutis et plein de sens.

Le Centre ne combattrra pas l'entrée en matière. Nous devrions, sans enthousiasme, soutenir l'adoption de ce message "geschmacklos".

Parce que ce projet apporte des améliorations concrètes:

- mise en conformité LHand,
- accès au musée,
- sécurisation de la traversée de la route de la Fonderie,
- et un "morceau" de la Transagglo.

Mais aussi parce qu'il reste en deçà de ce que l'on pourrait attendre d'une "liaison de haute qualité". Parce que la sécurité des usagers aurait mérité une analyse plus fouillée. Parce que les coûts d'exploitation sont passés sous silence. Et parce que, soyons francs, nous n'avons pas vraiment le choix.

Die Stadt verpasst hier die Gelegenheit, einen echten multifunktionalen grünen Korridor zu schaffen – mit Mobilität, Biodiversität, Frischluftschneise und Lebensraum.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Noll Bettina (Vert·e·s). Pour favoriser la mobilité douce, il faut mettre en place les infrastructures nécessaires. La Voie verte est un pas important dans cette direction - et un projet complexe qui doit concilier divers besoins dans un espace limité: cet axe se veut à la fois une voie de transit et un lieu où il fait bon vivre, se détendre et se promener. Son tracé est compliqué par trois croisements avec

des routes. Enfin, elle se retrouve entre des terrains qui attendent encore d'être affectés par d'autres acteurs.

Notre groupe salue vivement la création d'infrastructures pour la mobilité douce et nous espérons que le deuxième tronçon, situé sur le terrain des CFF, pourra également être réalisé aussitôt que possible afin d'obtenir un jour un axe de mobilité douce qui fonctionne au-delà des limites de notre ville.

Malgré cet enthousiasme, nous critiquons les points suivants concernant la mise en œuvre du projet actuel:

Les espaces verts de ladite Voie verte se limitent aux intersections. Le long du tracé de circulation, la végétation et l'ombre font largement défaut. La "prairie fleurie" indiquée sur les plans est en réalité la bande d'herbe qui attend le tramway historique.

A propos des 17 arbres qui nécessitent d'être abattus: pourquoi les arbres ne sont-ils pas mieux pris en compte dans la planification des projets d'urbanisme de notre ville? Pourquoi continue-t-on à adopter la mentalité consistant à les éliminer pour les replanter? Trop d'arbres ont dû céder la place aux derniers projets de construction réalisés. Ces abattages ne constituent pas seulement une perte purement émotionnelle, mais une perte réelle de biodiversité, de fixation du CO₂ et d'effet de rafraîchissement en milieu urbain. Les arbres abattus seront toutefois remplacés par une sélection d'espèces indigènes conformément à la liste des arbres de la Ville, ce qui nous console quelque peu.

Deuxième point de critique: La Voie verte aura une largeur de 3.80 m et sera accessible aux piéton·ne·s et aux cyclistes – y compris les vélos électriques – dans les deux sens. Elle présentera uniquement un marquage coloré comme élément de séparation entre les usagers. En cas de fréquentation accrue, des conflits seront ainsi inévitables, ce qui compromet la sécurité, en particulier des piéton·ne·s. En outre, un marquage purement coloré ne fonctionne pas pour les personnes malvoyantes et contrevient à la LHand. Il faudra au moins prévoir une délimitation reconnaissable à l'aide d'une canne blanche. Nous insistons sur une observation attentive des conditions de sécurité sur la Voie verte après la mise en service et sur des adaptations éventuelles.

Finalement, il convient de noter qu'un plan plus détaillé du réseau piétonnier que celui actuellement en vigueur dans la ville de Fribourg pourrait contribuer à mieux anticiper les chevauchements importants entre le trafic piétonnier et cycliste dans les futurs aménagements et ainsi éviter les situations conflictuelles.

Malgré ces critiques – et incitée en outre par la guillotine des subventions – la majorité de notre groupe soutient le crédit pour le projet Voie verte et attend avec impatience sa mise en œuvre.

Rapport du groupe Centre Gauche

Jordan Simon (CG). Le groupe Centre Gauche a pris connaissance du message concernant le crédit d'ouvrage pour la réalisation de la Voie verte. Cet axe permettra de compléter un des tronçons de la Transaggio qui favorise une mobilité douce, sécurisée et une meilleure végétalisation de la ville.

Cependant, la Voie verte prévoit paradoxalement d'abattre 17 arbres, ce que nous regrettions.

Par ailleurs, nous relevons qu'il n'a pas été possible de réaliser une voie cyclable rapide et directe hors du trafic automobile, ce qui aurait permis une meilleure continuité du réseau cyclable.

Nous déplorons également que les accès aux deux extrémités du projet restent insuffisamment sécurisés et ne soient pas clairement prioritaires pour les cyclistes.

Enfin, il est regrettable que l'aménagement ne couvre pas la moitié du tracé de l'ancienne gare ferroviaire industrielle et que le cœur du système, à savoir la voie dans la gare ne soit toujours pas connectée à ce tronçon.

Malgré ces réserves, notre groupe soutiendra le message.

Rapport du groupe libéral-radical

Grady Véronique (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du message n° 58 concernant le crédit d'ouvrage pour la réalisation de la Voie verte: tronçon Cardinal – Charmettes. Nous remercions le Conseil communal et ses Services pour le travail fourni. Dans une logique d'amélioration continue, nous souhaitons que les prochains messages de ce type comportent systématiquement le profil en long et des coupes-types du tracé. Ces plans permettent d'apprécier les pentes, les dénivélés et, partant, le confort d'usage et la sécurité.

Après analyse, notre groupe tient à souligner trois points:

Le premier est relatif au calendrier. Nous votons ce soir sous la contrainte. D'une part, le délai du PA3 à fin 2025 conditionne l'octroi des subventions fédérales. D'autre part, l'Agglomération aligne son cofinancement sur cette fenêtre temporelle. À un mois d'un chantier annoncé, notre marge d'infexion est faible, alors que plus de CHF 3 millions sont en jeu. Enfin, malgré la levée de l'opposition, un recours demeure possible et a même été déposé, selon votre information de ce soir. Nous sommes, de fait, placés devant un fait accompli et attendons que notre exécutif nous tienne informés, en toute transparence, du phasage et des interfaces.

Le deuxième point concerne le coût et le choix de matériaux. Le crédit s'élève à CHF 3'179'961.- TTC, soit de l'ordre de CHF 5'000.- par mètre. Un montant qui s'avère conséquent pour un aménagement très minéral. Nous regrettions le recours à des surfaces imperméables, peu compatibles avec les défis climatiques et un cadre de vie de qualité. À l'avenir, nous demandons au Conseil communal de privilégier des solutions qui réduisent le ruissellement, limitent les îlots de chaleur et améliorent l'agrément. Autre point non négligeable, si le projet ligne tramway-musée devait se réaliser, quelles seraient les conséquences au niveau de l'aménagement de la "Voie verte" et les répercussions financières pour la Ville de Fribourg? Là encore, nous attendons toute la transparence requise et un scénario de coordination précis.

Le troisième point se rapporte à la sécurité. La Voie verte – ou grise, c'est selon – constitue un tronçon de la Transagglo, axe de mobilité douce pour cyclistes et, rappelons-le, pour piétons. A la page 4 du message, l'objectif affiché est "d'améliorer le confort et la sécurité des usagers de mobilité

douce et de favoriser leur déplacement". Un espace partagé non différencié n'y répond pas pleinement. Imaginez la cohabitation entre vélos et trottinettes électriques, poussettes, enfants, chiens en laisse... De nombreuses villes montrent la voie en proposant un cheminement piéton dédié et une piste cyclable distincte, via une signalisation claire, des couleurs ou des matériaux différenciés. Ces pratiques clarifient les comportements et protègent les publics les plus vulnérables. S'agissant de la rue et du sentier du Nord, nos appels à la vigilance ont été peu entendus et le ressenti d'insécurité subsiste particulièrement aux heures de pointe. Nous persistons donc à demander l'intégration d'une séparation fonctionnelle dans le projet d'exécution afin d'éviter des autoroutes à vélos.

Ce soir, nous nous prononçons sur un tracé attendu de longue date. Il a l'avantage de créer un accès direct et lisible vers le futur Musée d'histoire naturelle, à la route des Arsenaux, dont l'ouverture au public est prévue pour fin 2028. Un atout indéniable pour son attractivité.

En conclusion et dans un esprit constructif, notre groupe est prêt à soutenir le crédit, non sans exprimer sa déception.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Dick Johan (UDC). Le groupe UDC a étudié avec attention le message n° 58 concernant un crédit d'ouvrage pour la réalisation de la Voie verte: tronçon Cardinal – Charmettes.

Le projet du tronçon Cardinal – Charmettes s'inscrit dans la vision du développement de la mobilité à Fribourg. En effet, ce projet permet d'améliorer la continuité des parcours pour la mobilité douce qu'il s'agisse des piétons, des cyclistes ou autres usagers.

Il convient également de souligner que cette planification laisse la porte ouverte à une éventuelle voie pour le tram, ce qui témoigne d'une vision à long terme et d'une flexibilité bienvenue dans la conception des infrastructures.

Cependant, nous émettons une réserve quant à la largeur prévue du tronçon, fixée à 3.80 mètres. Cette dimension, bien qu'optimisée par un espace contraint, pourrait s'avérer insuffisante pour garantir la sécurité de tous les usagers, en particulier lorsque piétons, cyclistes, trottinettes ou autres moyens de locomotion électriques pseudo doux se partagent la même voie. Une réflexion complémentaire sur la signalisation, la séparation des flux ou des aménagements ponctuels serait donc souhaitable afin d'éviter les situations de conflit.

En conclusion, notre groupe soutiendra l'octroi de ce crédit d'ouvrage.

Rapport du groupe socialiste

Vonlanthen Marc (PS). Le présent message est une étape cruciale de la réalisation de la Transagglo, un projet de mobilité douce que le groupe socialiste soutiendra bien évidemment.

Au-delà du réseau de mobilité douce à l'échelle régionale, nous y voyons également pour la ville une infrastructure nécessaire à une meilleure connectivité entre les pôles de la gare et du plateau de Pérrolles et qui va contribuer au développement de la ville, agir en faveur de la qualité de vie de la

population, favoriser le report modal et, finalement, renforcer le réseau communal de mobilité douce. Le groupe socialiste conçoit bien la réalisation de ce tronçon de la Transagglo comme un renforcement de la mobilité douce en ville qui ne saura servir de monnaie d'échange pour revenir en arrière sur d'autres acquis tels que la piste cyclable sur Pérrolles. Nous relevons encore avec satisfaction la mise en conformité LHand de l'arrêt des transports publics du Jardin botanique. Une infrastructure de mobilité douce, indispensable qui, à ce titre, nous réjouit mais qui a soulevé quelques critiques également.

Celle qui a historiquement été nommée Voie verte, porte en effet plutôt mal son nom. 600 mètres de long multiplié par 3.80 mètres de large représente une surface de 2'300 m², près d'un demi-terrain de football bétonné d'un coup et sans compensation. Nous rappelons que la Stratégie Sol Suisse vise à la zéro artificialisation nette des sols en 2050. Au niveau de la biodiversité, la destruction d'un bosquet de 17 arbres n'est pas compensée non plus par la plantation éparsse de 17 arbres plus jeunes et dont certains ne sont pas indigènes. Finalement, la présence d'une bande de prairie fleurie est certes appréciable mais, du point de vue de la biodiversité, des structures plus variées et nombreuses auraient permis de renforcer l'infrastructure écologique, ce qui constitue d'ailleurs un des quatre objectifs du programme Nature et paysage de la Ville.

Par ailleurs, la plantation de haies aurait contribué à la fois à une meilleure qualité écologique du projet tout en luttant contre l'accumulation de chaleur à laquelle cette masse de béton est promise en été. Nous invitons dès lors le Conseil communal à poursuivre ses réflexions, afin d'identifier des solutions permettant à tou-te-s de bénéficier pleinement des espaces verts et de prévoir du mobilier ainsi que des places adaptés aux usages autour du secteur de la future Voie verte. La fonction principale de l'infrastructure nous a été présentée comme devant permettre de se déplacer le plus vite possible à vélo entre Marly et Fribourg. Avec cet objectif, la largeur de 3.80 mètres nous a semblé quelque peu faible étant donné notamment les vitesses élevées que peuvent aujourd'hui facilement atteindre des vélos et des trottinettes électriques.

Ainsi, bien davantage qu'une Voie verte, le message n° 58 nous propose plutôt la réalisation d'une voie rapide dont le tronçon passera parfois très près des bâtiments jusqu'à frôler les balcons dans le secteur de la rue de l'Industrie. La coexistence des usages dans l'espace public est un principe auquel le groupe socialiste adhère fermement. Ici, elle reposera essentiellement sur l'autorégulation par les utilisatrices et utilisateurs. Nous aurions souhaité que la conception de l'infrastructure favorise également la coexistence des usages en prévoyant un mobilier diversifié, des places de délassement ombragées et une matérialité moins bitumée. Ceci dit, par le biais des conventions avec les propriétaires des biens-fonds, le Conseil communal dispose encore d'une marge de manœuvre pour intégrer certaines des critiques énoncées ici; marge de manœuvre dont le Conseil général est effectivement aujourd'hui privé puisque les travaux doivent démarrer en décembre sous la peine de voir la subvention de 100% nous passer sous le nez. Au final, voici une infrastructure qui répond à un vrai besoin en mobilité douce, raison pour laquelle nous la soutiendrons unanimement, même s'il s'agit d'un message qui reste à tout le moins perfectible en termes de durabilité urbaine.

Casazza Raphaël (PLR). Sans répéter toutes les choses pertinentes qui ont été dites jusqu'à présent, j'aimerais ajouter les points et réflexions suivants en lien avec les interfaces de la Voie verte discutées dans ce message:

- Je constate qu'il manque l'interface "Nord" du tronçon, à savoir la 4^{ème} interface que nous pourrions nommer "interface blueFACTORY".
- En effet, le plan communal de mobilité douce de la Ville de Fribourg¹ (disponible sur le site internet de la Ville et dont vous avez un extrait en page 10 du message) prévoit explicitement une liaison entre la Voie verte et le quartier blueFACTORY. Il s'agit de la mesure n° 40 intitulée P.I. blueFACTORY-Arsenaux, c'est-à-dire "passage inférieur" entre blueFACTORY et les Arsenaux.
- De plus, je rappelle que le PAC cantonal de blueFACTORY prévoyait en 2017 déjà une liaison, à priori une passerelle entre les Arsenaux et blueFACTORY à cet endroit.
- Enfin, le postulat n° 22, de votre serviteur, demandait déjà d'étudier une passerelle conformément au PAC cantonal.

D'où mes questions:

1. Pourquoi cette interface importante entre les Arsenaux, le parc du Domino et blueFACTORY n'est pas traitée dans ce message?
2. Le Conseil communal a-t-il l'intention de réaliser cette liaison importante blueFACTORY-parc du Domino qui permettrait justement de décloisonner le quartier blueFACTORY et le rendre plus attractif pour les non habitués notamment? Si oui, quand sera-t-elle prévue? Et si non, pourquoi?
3. Le Conseil communal peut-il à minima garantir que la réalisation de la Voie verte sera compatible, idéalement dans un futur proche, avec sa propre mesure n°40, c'est-à-dire ce passage inférieur ou une passerelle entre les Arsenaux et blueFACTORY prévue dans votre plan communal de mobilité douce?
4. Enfin, qu'en est-il de l'avancement et de la réalisation de l'autre passerelle provisoire entre blueFACTORY et Pro Senectute, de l'autre côté de la voie? Le Conseil communal peut-il nous garantir que cette passerelle provisoire sera réalisée pour 2027 (cf. rubrique n°620.5030.164 du budget des investissements de catégorie II de 2022)

Stöckli Jérémie (Vert-e-s). Frustration. Voilà ce que je ressens vis-à-vis de ce projet, excellent d'un point de vue de mobilité, désastreux pour les îlots de chaleur et l'imperméabilisation des sols. Béton, béton, toujours béton. Projet après projet, la Ville n'apprend pas de ses erreurs. La place du Fair-Play est un îlot de chaleur? Qui aurait pu le prédire... L'esplanade de la Poste? 60% bétonnée. La nouvelle Voie verte? 100% bétonnée! Quand est-ce que nous comprendrons que le béton n'est pas la seule solution?

¹ https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2024-06/5_palrev_vdf_pcnd Adopte2024.pdf

J'ai trois questions destinées au Conseil communal:

1. Est-ce que des alternatives au béton ont été envisagées, notamment la résine drainante ou un revêtement à liant organo-minéral, qui sont aussi agréables à rouler que le béton, tout en conservant une perméabilité du sol? Si oui, pourquoi ont-elles été abandonnées?
2. Existe-t-il une infime possibilité de modifier très légèrement le projet, en l'occurrence uniquement le revêtement? En commençant les travaux comme prévu pour garantir la subvention, mais en refaisant une mise à l'enquête en parallèle, si nécessaire, afin de réaliser un autre revêtement?
3. Le Conseil communal s'engage-t-il, pour les prochaines réalisations, à envisager toutes les alternatives favorisant des sols perméables?

Comme la plupart des projets réalisés par la Ville, cette Voie verte est prévue pour ne pas être modifiée durant plusieurs décennies. Je vous en conjure, s'il existe une infime ouverture pour éviter de bétonner ces milliers de mètres carrés, essayons de nous y engouffrer. On critique souvent les dettes financières, climatiques, qu'on lègue aux générations futures. Une ville imperméabilisée et qui surchauffe fait partie de cette dette, ne la creusons pas.

Je terminerai quand même sur une note positive, pour saluer l'intégration d'une zone d'infiltration, qui permettra d'atténuer légèrement le problème. Je précise que je soutiendrai malgré tout ce message important pour la mobilité active, en espérant que ce projet pourra encore être amélioré.

Rugo Claudio (PA). Thème de campagne. Est-ce un thème de campagne cette Voie verte? Plus nous approchons des élections, plus les thèmes vont être intéressants. C'est un thème où tout le monde dit oui, tout le monde réclame mais tout le monde dit oui.

Il y a une question que je me pose. Si j'étais sur un vélo à la Gare et que je devais me diriger au fin fond de Pérrolles, est-ce que j'irais plutôt par le boulevard de Pérrolles où on a enlevé 170 places pour que je puisse le faire, ou est-ce que je risquerais de rouler en contresens, de l'autre côté pour arriver chez Vuichard et ensuite prendre la Voie verte? Ou existerait-il d'autres solutions? Je ne sais pas. Aussi dans le sens inverse, dès le moment où on prendra cette Voie verte, on se retrouvera à Vuichard et que faire après? Je me retrouverais en contresens si je continuais devant la banque de l'Etat, ce qui est le cas aujourd'hui. C'est très dangereux ces contresens. Moi, je serai le premier à m'excuser si, par hasard, je devais faucher un vélocipède.

C'est un double emploi en fait pour les vélos, c'est erroné, c'est mal planifié parce que - vous l'avez dit - de un, on gagne partout, mais les vélos en hiver, on en voit moins qu'en été. On pourrait croire qu'il y a 400'000 vélos qui passent à Fribourg parce qu'il y a des compteurs qui nous disent 300 et quelques mille devant l'Equilibre, mais si une personne passe quatre fois par jour toute l'année, ça fait déjà 1'200 comptes pour elle-même. Donc, ces comptes-là ne sont pas terribles.

J'ai parlé du cul-de-sac à Vuichard, comme l'avait annoncé M. C. de Reyff.

45 km/h, c'est la vitesse d'un vélo électrique. Cohabiter avec des poussettes, la cohabitation ce n'est pas facile, c'est le point 1 ou le deuxième point vu que le cul-de-sac, c'est le premier point.

On arrive au point 3. Quelles espèces d'arbres sont mellifères dans toutes les essences plantées? Je n'ai pas la réponse à ceci et je n'ai pas voulu non plus faire des recherches sur le postulat sur la biodiversité, un des premiers que l'on avait déposé avec Mme A. Butty Revaz.

Pour terminer, quel est le meilleur mois pour commencer des travaux? C'est le mois de décembre. Il faudra prendre des pelles à neige, des chasse-neige et probablement des doudounes pour le Conseil communal lorsqu'ils feront la photo avec les pelles.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je remercie, au nom du Conseil communal, tous les groupes qui apportent leur soutien, même s'il est timide, mais qui apportent leur soutien à ce projet crucial pour l'avancée de la Transagglo sur le territoire de la ville.

Je vais revenir sur quelques points qui ont été évoqués, également sur quelques questions. Tout d'abord, à l'attention de Mme I. Sob, représentante du groupe Le Centre/PVL, je dirais que le pragmatisme de l'administration communale est bien évidemment à la hauteur du pragmatisme du Conseil communal. C'est effectivement ça qui a prévalu dans ce projet. Pour plusieurs points qui ont été soulevés ou pointés du doigt, je me permets de vous demander de bien étudier, à la page 6, le plan illustrant l'emprise. Vous vous rendez compte, avec ce plan en page 6, que l'on est effectivement dans un milieu largement bâti. Je le répète, les parcelles ne sont pas en propriété de la Ville de Fribourg. Je fais évidemment allusion à la question de la largeur et des autres aménagements en complément à l'unique fonctionnalité de l'infrastructure de mobilité douce, projet qui doit également laisser la place à celui du tramway historique. Toutes ces contraintes amènent donc à ce projet-là. Toutes ces contraintes et le pragmatisme du Conseil communal font que l'on allait quand même aller de l'avant au lieu d'abandonner le projet.

Il y a la question des coûts d'exploitation que le Conseil communal passerait prétendument sous silence. Bien évidemment, le Conseil communal ne passe rien sous silence. La question de la transparence a également été évoquée. Le Conseil communal est également transparent. Par contre, il n'est pas possible de chiffrer au centime près le coût d'exploitation en lien avec cette nouvelle infrastructure. Cela vaut pour toute nouvelle infrastructure. Evidemment, toute nouvelle infrastructure, tout nouveau cheminement, place ou autres qui est construit, aménagé, réaménagé ou modifié, est entretenu par les Services de la Ville. Ainsi, leurs coûts, les salaires et le matériel qui vont avec sont inclus. Par contre, évidemment, on n'a pas une comptabilité analytique au m² près pour vous dire que maintenant on ajoute ce tronçon-là dans le territoire du domaine public ou du domaine privé communal à entretenir et puis cela coutera CHF 1.-/m² d'entretien supplémentaire. Cependant, cela a aussi été communiqué, cette nouvelle infrastructure publique sera à charge de la Commune, de même que son entretien.

Il convient également de préciser, par rapport à un des éléments relevés par Mme B. Noll du groupe des Vert·e·s, que le Conseil communal prend en compte les arbres de manière plus que sérieuse dans tous ses projets urbains. Là, encore une fois, je me permets de vous renvoyer à cette coupe ou à ce

plan en page 6 du message qui explique pourquoi certains arbres doivent être abattus. Il s'agit justement de permettre la construction de ces infrastructures de mobilité douce sur l'emprise que les TPF ont réservée pour ce faire à la Ville. Il n'y a donc pas d'alternative, si ce n'est l'alternative d'abandonner purement et simplement le projet, ou faire un projet qui ne tient pas compte du projet du tramway historique. Là, encore une fois, le Conseil communal a choisi d'aller en bonne collaboration avec ce projet porté par des privés et qui pourrait être un atout en termes touristiques, vous l'avez évoqué, sauf erreur Mme V. Grady du groupe libéral-radical, en lien avec aussi le nouveau Musée d'histoire naturelle qui sera évidemment aussi un attrait touristique important et qui se trouve exactement sur l'axe de ce segment de la Transagglo.

Par rapport aux conséquences financières pour la Ville de Fribourg, pour répondre à Mme la représentante du groupe libéral-radical, si le travail se réalise, à priori il n'y a rien qui change puisque, encore une fois, la partie conventionnée de la Ville est celle qui est indiquée en rouge sur la page 6 du message où pour laquelle l'entretien est de toute manière à charge de la Ville. Les discussions avec les TPF ont conduit au fait que la Ville peut également exploiter, si elle le souhaite, la partie en vert-jaunâtre sur ce plan-là qui est réservée pour le tramway historique, le temps que le tramway historique ne se fait pas. Par contre, évidemment, dès que ce tramway se mettra en place, cet élément-là ne sera plus à charge de la Ville mais à la charge de l'association porteuse du tramway historique qui devra donc s'en occuper.

Maintenant, j'en viens à quelques questions plus précises. M. R. Casazza, par rapport à deux éléments qui ne figurent pas dans le périmètre. L'explication est donnée par le fait, que le projet que nous débattons fait partie du projet de réalisation de la mesure du PA3. Le périmètre de la mesure du PA3 est donné par le PA3. C'est donc la raison par laquelle on s'arrête dans le périmètre indiqué du PA3. L'interface, respectivement la question du passage Cardinal et de ses deux extrémités font partie du programme d'agglomération de deuxième génération. Il fait donc partie d'un autre paquet de Transagglo sur lequel le Conseil communal travaille également, qui comporte l'axe avenue du Midi et ainsi de suite, mais on n'est pas encore au stade de la réalisation, on est encore au stade d'étude de ce tronçon-là de la Transagglo, mais évidemment le Conseil communal y travaille. La même chose vaut pour l'autre axe que vous avez évoqué, à savoir blueFACTORY-Diabolo Menthe, donc Pro Senectute. Là aussi, les discussions sont en cours. Il ne faut pas oublier que ce sont quand même de grands défis, que le débouché côté Pro Senectute "tombe" sur le terrain des CFF. Terrain pour l'instant qu'ils ont utilisé, là où devait arriver cet axe initialement, qui permet l'installation de chantier pour les travaux de la Gare. Une fois que cela a été terminé, évidemment, on a tout de suite pris contact avec les CFF pour voir si on pouvait maintenant enfin aller de l'avant et qu'ils nous mettent à disposition cette place. Le retour des CFF, en l'état, est toujours négatif puisqu'ils ont encore besoin de cette place. Toutefois, les discussions sont en cours pour voir dans quelle mesure une solution provisoire pourrait être trouvée. Là, encore une fois, la Ville n'a pas la maîtrise. Elle dépend du bon vouloir et, finalement, de la bonne collaboration avec les CFF. Je précise que la collaboration est excellente entre la Ville de Fribourg et les CFF. Néanmoins, chacun a ses temporalités et son planning.

Pour la question du revêtement, il convient de rappeler que vous avez une coupe-type à la page 11 du message. Elle démontre que, certes, c'est du béton. Par contre, la question de l'infiltration a été étudiée et même que l'on a ici un élément qui l'intègre, puisque vous avez justement un tranchée d'infiltration qui a été introduite dans le projet. Là aussi, peut-être, pourquoi on n'a pas pris peut-être d'autres revêtements? On n'est pas sur une parcelle qui appartient à la Ville. On sait pour sûr

que cette infrastructure pourra rester pendant 20 ans. Cependant, au-delà des 20 ans, on n'a aucune garantie. Ainsi, à partir de là, évidemment, le Conseil communal, dans l'élaboration du projet, tient compte aussi de cette contrainte supplémentaire qui lui est imposée.

Par rapport à la question de savoir si on pouvait encore modifier le revêtement. On peut encore tout modifier, mais ça équivaut à une modification du projet, donc des coûts supplémentaires, ainsi qu'une nouvelle mise à l'enquête, comme vous l'avez dit, et, par conséquent, pas de possibilité de débuter le chantier dans le délai tel qu'il est prévu.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 58.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 67 voix contre 2 et 3 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1)
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- le message du Conseil communal n° 58 du 9 septembre 2025;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

2021-2026 – Procès-verbal n° 38a de la séance ordinaire du Conseil général
du 3 novembre 2025

Article premier

¹ Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 3'179'961.- TTC en vue de la réalisation du projet Voie verte: tronçon Cardinal – Charmettes, ainsi que la traversée de la route de la Fonderie et la mise en conformité LHand de l'arrêt TP Jardin botanique.

² Conformément à l'article 29 al. 2 de la loi sur les finances communales (LFCo), ce montant sera indexé sur l'indice suisse des prix de la construction (Mittelland – "Génie civil").

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 11 du règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin).

Fribourg, le 3 novembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Camille Goy

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 67 Aebischer David (PLR), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dick Johan (UDC), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kriencühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Wooffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 2 Collaud Oliver (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 3 Andrea Diana (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS)

4. Révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) – message n° 59

La présidente. Je vous propose de débuter le point 4 avec au moins les rapports des Commissions et de M. le syndic. Ensuite, nous ferons une pause avant l'ouverture de la discussion générale.

A toute fin utile, je vous rappelle que le Conseil général ne peut pas amender les statuts de l'ARS. Nous voterons sur le projet d'arrêté qui fait suite à la page 7 du message n° 59, c'est-à-dire sur l'adoption des statuts tels qu'ils nous sont présentés.

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine (PS). L'Association régionale de la Sarine (ARS), fondée en 2022 et regroupant toutes les communes du district de la Sarine, a procédé à une révision totale de ses statuts, trois ans seulement après leur adoption initiale. Cette révision a été rendue nécessaire par l'évolution du cadre légal, notamment la nouvelle Loi sur les agglomérations (LAgg) qui supprime la structure institutionnelle de l'Agglomération actuelle.

L'objectif principal est d'inclure les projets d'agglomération au sein de l'ARS afin d'en assurer la poursuite et le développement futur. L'ARS vise ainsi à reprendre les tâches actuelles de l'Agglomération, à l'exception de la promotion culturelle régionale et de la promotion économique.

Analyse financière et clés de répartition (message n° 59)

Le budget annuel total de l'ARS est estimé à CHF 3.1 millions pour les tâches générales, auxquels s'ajoutent CHF 15.5 millions pour l'exploitation de l'offre en transports publics urbains. L'ARS introduit de nouvelles clés de répartition spécifiques pour financer ses activités, remplaçant ainsi l'ancien périmètre.

Impact financier global pour la Ville de Fribourg

L'analyse comparative, basée sur les comptes 2024 et l'offre TPF, révèle un coût global révisé pour le périmètre ARS de CHF 17.47 millions, contre CHF 18.14 millions dans l'ancienne organisation, soit un écart total de - CHF 665'000.-.

Pour la Ville de Fribourg spécifiquement, la nouvelle répartition entraînerait ainsi une réduction de sa contribution annuelle.

Cette analyse, bien qu'à interpréter avec précaution, indique des coûts légèrement inférieurs pour la Ville de Fribourg par rapport à la situation actuelle.

La Commission financière a procédé à une analyse approfondie des implications financières et institutionnelles de ce message.

- Clé de répartition des TPF: la Commission financière a noté que la clé de répartition pour les transports publics urbains a fait l'objet de nombreuses discussions. Finalement, l'ARS a choisi de reprendre la clé de l'ancienne Agglomération, qui repose principalement sur la qualité de la desserte urbaine et la génération de trafic. Il a été souligné lors de la présentation que l'actualisation des paramètres de cette clé s'est faite au bénéfice de la Ville de Fribourg, malgré la complexité perçue de cette méthode.
- Représentation et périmètre: la Commission financière a relevé une légère sous-représentation de la Ville de Fribourg au sein de la nouvelle gouvernance proposée.
- Extension des tâches: une attention particulière est portée au souhait de la Ville de Fribourg de ne pas voir les missions de l'ARS s'étendre au-delà de ce qui est proposé dans le message. La Ville ne souhaite notamment pas contribuer au financement d'autres prestations (ex.: énergie et climat) pour d'autres communes.
- Risques:
 1. Les conséquences du Programme d'assainissement des finances de l'État de Fribourg (PAFE) sur la répartition future des coûts État-communes pour les transports sont à prendre en compte, conséquences pour l'instant encore inconnues.
 2. L'augmentation potentielle des coûts découlant de l'évolution des tâches qui seraient ultérieurement déléguées à l'ARS.

Conclusion et recommandation

Finalement, considérant la nécessité institutionnelle de la révision pour garantir la continuité des projets d'agglomération et notant que le nouvel équilibre financier est a priori favorable à la Ville de Fribourg, la Commission est favorable à l'adoption des statuts révisés.

Toutefois, la Commission insiste sur la nécessité de la plus grande vigilance du Conseil communal et de ses représentants au sein de l'ARS pour:

1. Limiter l'extension des tâches de l'ARS au rôle et aux compétences dévolues par la législation supérieure et les tâches reprises de l'Agglomération.
2. Suivre l'évolution des coûts des transports en lien avec les décisions du PAFE.

La Commission financière prend acte du caractère consensuel et complexe des négociations menées par le Conseil communal.

Considérant l'impératif légal de la transformation de l'Agglomération et le bénéfice conséquent que la Ville de Fribourg tire de la poursuite des projets d'agglomération, la Commission financière recommande au Conseil général d'adopter la révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine.

Notre Commission exprime quand même le regret que les défis du financement de la culture régionale, bien que cruciaux pour la ville-centre, n'aient pas pu être intégrés dans le cadre de cette nouvelle association.

Le projet d'arrêté n'a pas été débattu et c'est par 10 voix pour contre 0 et 1 abstention que la Commission financière a préavisé favorablement le message n° 59.

Steiert Thierry, syndic. Le message n° 59 porte sur la révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS). Comme de coutume lorsque nous vous présentons des statuts d'une association intercommunale, le message est structuré en deux parties, avec d'une part les statuts et le message du comité de direction de dite association. Ces deux documents se trouvent en deuxième partie du document que vous avez reçu et constituent l'essentiel de ce document, et d'autre part le message du Conseil communal qui vous est adressé et qui porte sur la proposition d'acceptation desdits statuts par le Conseil général, ainsi que les éléments qui concernent plus spécifiquement la Ville de Fribourg et qui ne figurent pas ainsi dans le message du comité directeur. J'y reviendrai.

L'ARS est une association de communes fondée en 2022, qui regroupe toutes les communes de la Sarine. Le Conseil général a adopté les statuts initiaux de l'ARS le 13 septembre 2021. La création d'une association de communes au sens de la loi sur les communes était devenue impérative, suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2019, de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions révisée. Cette révision rendait l'aménagement régional obligatoire et avait pour objectif un renforcement du poids des régions dans la planification territoriale en cohérence avec les nouveaux impératifs fixés par le droit fédéral. Pour établir un plan directeur régional, les régions disposaient d'un délai de trois ans dès l'approbation du nouveau plan directeur cantonal par la Confédération. En l'espèce, la Confédération a approuvé le plan directeur cantonal le 19 août 2019, et le district de la Sarine disposait donc d'un délai au 19 août 2023 pour établir son plan directeur régional. C'est dans ce contexte que l'ARS a vu le jour en 2022, après l'adoption de ses statuts par toutes les communes du district. Pour plus de détails sur la genèse de l'ARS, nous vous renvoyons au message n° 4 du 29 juin 2021.

Si l'ARS propose aujourd'hui, moins de quatre ans après sa création, une révision totale des statuts, cette opération est principalement motivée par les modifications légales intervenues, avant tout la dernière révision de la loi sur les agglomérations qui comporte la suppression de la structure institutionnelle de l'Agglomération actuelle. De nouvelles structures et de nouveaux modes de collaboration doivent dès lors être mis en place, afin d'assurer la mise en œuvre des actuels projets d'agglomération ainsi que l'élaboration des futurs projets d'agglomération. Il s'agit donc de reprendre les tâches actuellement effectuées par l'Agglomération institutionnelle et de les pérenniser. Ne sont pas comprises dans ces tâches la promotion culturelle, qui est traitée dans un autre cadre, et la promotion économique. La promotion touristique, quant à elle, a déjà été reprise par l'ARS, puisque la nouvelle loi cantonale sur le tourisme prévoit la création d'organisations touristiques régionales à l'échelle des districts.

L'adjonction de nouvelles tâches, de même que la systématisation de la collaboration avec les communes non-membres, nécessitent une adaptation de la structure organisationnelle de l'ARS. De nouveaux organes font ainsi leur apparition pour contribuer tant à la représentativité qu'à l'efficacité du fonctionnement institutionnel. En effet, les premiers statuts de l'ARS ont été rédigés dans l'optique d'une association focalisée sur une seule tâche principale – le plan directeur régional –

laquelle ne nécessitait pas un dispositif institutionnel particulièrement élaboré. Le schéma organisationnel de la nouvelle ARS figure en annexe au message de l'ARS, page 25.

C'est la nécessité de trouver un nouveau cadre institutionnel pour les projets d'agglomération qui a donc déclenché le présent processus de révision totale des statuts. Or, ces projets s'inscrivent dans des périmètres définis de manière statistique par la Confédération plutôt qu'administrative ou politique. Ainsi, les communes qui peuvent prétendre à des contributions fédérales pour réaliser des mesures inscrites dans les projets établis pour l'agglomération de Fribourg (périmètre dit VACo) ne sont pas uniquement situées dans le district de la Sarine, mais également en Singine et dans le district du Lac. Afin que l'ARS puisse élaborer, adopter et mettre en œuvre, en tant qu'organisme porteur, des projets d'agglomération concernant potentiellement toutes ces communes, les statuts prévoient un mécanisme de convention avec les communes non-membres, permettant d'obtenir de leur part une contribution aux frais découlant des projets d'agglomération ainsi que d'être représentées adéquatement dans les organes de l'ARS quand ceux-ci traitent de ces projets d'agglomération.

Ce projet, dans son ensemble, présente une certaine complexité, raison pour laquelle le Conseil communal a organisé, le 29 septembre dernier, une soirée d'information à l'intention des membres du Conseil général. Je remercie les membres du Conseil général qui étaient présents et qui se sont intéressés à cet objet.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, le message du Conseil communal se limite dès lors à préciser quelques points touchant plus spécifiquement la Ville de Fribourg. Il s'agit d'une part du contexte institutionnel, et d'autre part le contexte financier lié aux clés de répartition. En ce qui concerne le contexte institutionnel, il convient de rappeler, même si c'est une évidence, que la Ville est un acteur incontournable de la nouvelle structure régionale et qu'elle contribue de manière vitale et substantielle à son fonctionnement. Si la Ville est prête à jouer ce rôle et à prendre ses responsabilités pour le développement du centre cantonal et, in fine, de tout le canton de Fribourg, elle veillera cependant à ce que l'ARS n'étende pas son champ d'activités au-delà de ce qui est imposé par le cadre légal ainsi que par les besoins en lien avec les projets d'agglomération. S'agissant des aspects financiers, et je laisserai M. le vice-syndic compléter au besoin, plusieurs clés de répartition ont été élaborées afin de tenir compte des différentes tâches et des particularités. Ainsi, pour le domaine du tourisme, des transports publics urbains, des parkings d'échange, des projets d'agglomération et du domaine de l'économie, des clés différentes s'appliqueront. En définitive, pour la Ville de Fribourg, la comparaison entre les coûts à supporter avant et après la refonte de statuts montre un coût légèrement inférieur, ceci sous réserve d'éléments encore non chiffrables tels que les conséquences de l'entrée en vigueur du programme d'assainissement des finances de l'Etat ainsi que de l'évolution future des tâches de l'ARS.

Les statuts ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée des délégués, le 18 septembre dernier. Il appartient maintenant aux communes du district de la Sarine de se prononcer sur ces statuts avant la fin de l'année, la Ville de Fribourg étant la première commune à traiter ce projet dans son législatif.

En conclusion, le Conseil communal vous recommande l'adoption des nouveaux statuts de l'ARS.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Voici quelques considérations financières plus spécifiques sur ce message, en complément de ce que M. le syndic vient de dire.

Les représentants de la Ville au comité de l'ARS, ainsi que certains membres de l'administration, ont participé à de très nombreuses séances cette année pour mettre en place un consensus entre les communes sur les clés de répartition. Ces échanges ont été très instructifs et ont permis à la Ville de pouvoir transmettre à toutes les communes du district sa position, notamment sur la volonté de baser les clés sur des éléments causals et de n'utiliser l'indice de potentiel fiscal que si cette causalité est avérée. invoquer la solidarité, subjective par définition, n'était pas pour la Ville une base assez solide pour y fonder une clé de répartition durable. Le résultat de ces négociations est un savant équilibre qui est satisfaisant pour le Conseil communal sur l'ensemble des clés proposées dans ces statuts.

En termes financiers, le total des charges est estimé à environ CHF 18.5 millions dont CHF 15.5 millions concernent uniquement le domaine de la mobilité et du transport. L'idée est de réaliser ces tâches avec 10.3 EPT.

A périmètre égal, et cela a déjà été dit, les coûts pour la Ville seront légèrement plus faibles avec ce passage à l'ARS. Il faut noter que les coûts présentés dans ce message se basent sur des chiffres qui datent d'environ une année maintenant. Il est possible qu'ils aient évolué. De même que les coûts du programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE) et sa loi ne sont pas pris en compte dans ce message mais le seront dans le budget de la Commune. Vous le verrez en décembre.

Je n'entre pas plus dans les détails, mais je réponds volontiers à des questions s'il devait y en avoir.

La présidente. Je vous propose de faire une pause avant d'ouvrir la discussion générale.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.43 à 20.57 heures.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe libéral-radical

Grin Grégory (PLR). L'Agglomération de Fribourg, telle que nous la connaissons aujourd'hui, vit ses derniers mois. Sa dissolution en juillet 2026 marquera la fin d'une structure qui aura, pendant plus de dix-sept ans, joué un rôle important dans la coordination intercommunale. Une part importante de ses missions, notamment celles liées à la planification régionale, à la mobilité et au tourisme, sera reprise par l'Association régionale de la Sarine (ARS).

Notre groupe reconnaît la qualité du travail réalisé dans la préparation de cette transition. Le projet de révision totale des statuts de l'ARS est clair, solide et à la mesure des nouveaux enjeux que devra assumer cette association. Nous soutiendrons donc cette révision, afin d'assurer la continuité des activités et la stabilité institutionnelle du district.

Nous souhaitons également que cette transition entre l'Agglomération et l'ARS se déroule dans les meilleures conditions possibles, dans un esprit de continuité et de coopération. Il sera important que la nouvelle structure régionale conserve une taille et un fonctionnement proportionnés à ses missions, afin d'éviter qu'elle ne se transforme en un appareil administratif lourd ou trop centralisé. De même, nous espérons que l'Assemblée des délégués, appelée à remplacer le Conseil d'agglomération, conserve un véritable rôle de délibération et de contrôle, et ne devienne pas une simple chambre d'enregistrement des décisions du Comité de direction.

Aussi, ce n'est pas parce que nous adoptons ces statuts que la discussion s'arrête là. Notre soutien s'accompagne d'une vigilance et d'une volonté d'améliorer encore la gouvernance intercommunale de la Ville. Cette transition marque un moment charnière pour repenser nos modes de représentation, renforcer la cohérence et la transparence, et assurer une coordination efficace entre toutes les associations, réseaux et collaborations auxquels la Ville participe.

Cette évolution marque aussi un changement de paradigme démocratique: alors que le Conseil d'agglomération était composé de représentants élus par les législatifs communaux, l'Assemblée des délégués de l'ARS sera désormais constituée de personnes nommées et révoquées par les conseils communaux, tenues par un mandat impératif. Ce glissement renforce la responsabilité politique des exécutifs, mais réduit aussi la place des législatifs dans la gouvernance régionale. Il nous appartient donc de veiller collectivement à ce que cette nouvelle organisation demeure transparente, représentative et équilibrée.

Nous invitons ainsi le Conseil communal à engager une réflexion sur:

- les mécanismes internes de coordination entre les différentes délégations et représentations de la Ville dans les associations intercommunales, les groupes de travail et les commissions;
- la pertinence de créer une mission centrale de coordination et de consolidation des informations, des planifications et des charges intercommunales;
- les principes de choix et d'attribution des représentations, en privilégiant des profils et compétences adaptés aux enjeux stratégiques des associations concernées, plutôt qu'une simple logique de lien direct avec les dicastères;
- et la formalisation systématique des mandats confiés aux représentants de la Ville, afin que leur rôle soit clair, documenté et suivi.

Les objets intercommunaux représentent une part significative des finances et des politiques publiques de la Ville. Ils doivent donc être traités comme des enjeux stratégiques partagés, et non comme des affaires déléguées à d'autres structures.

C'est dans cet esprit responsable que notre groupe approuvera la révision des statuts de l'ARS, tout en appelant à une gouvernance plus lisible et mieux coordonnée.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Mendez Monica (Vert·e·s). Notre groupe a pris connaissance du message concernant la révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) qui nous est présentée aujourd'hui. Ce

texte constitue une étape nécessaire dans la réorganisation institutionnelle issue de la nouvelle loi cantonale sur les agglomérations qui entérine la disparition de la structure démocratique de l'Agglomération de Fribourg votée par le Grand Conseil.

Le groupe des Vert·e·s prend acte de ce cadre légal qui s'impose à nous. Nous tenons à exprimer plusieurs observations et préoccupations sur le fond comme sur la forme de cette révision.

En préambule, sur le plan institutionnel, nous soutenons la position du Conseil communal: l'ARS doit se limiter strictement aux tâches qui lui sont imposées par la législation supérieure. Toute extension à d'autres domaines risquerait de créer des doublons ou des chevauchements de compétences en transférant à l'ARS des charges que la Ville assume déjà efficacement. Trouver des accords sur ces statuts dans ce laps de temps a dû être une tâche complexe et nous avons conscience de cette difficulté. Nous sommes également convaincus qu'il est important de maintenir la possibilité pour la Ville de développer ses propres politiques publiques et que l'ARS devrait se limiter aux tâches obligatoires prévues légalement.

Concernant les observations sur la forme, nous regrettons tout d'abord le déficit démocratique inhérent à cette nouvelle structure. En effet, le groupe regrette que le Conseil général n'ait ici qu'un rôle formel de validation des statuts. Nous aurions souhaité que le Conseil communal implique plus activement le Conseil général dans la phase précédente qui a mené à l'adoption des statuts par l'Assemblée des délégués de l'ARS.

Cette dernière, composée de représentants désignés par les exécutifs communaux, concentrera désormais les décisions dans une instance éloignée du contrôle démocratique direct. Cette imbrication institutionnelle faite de tâches et de charges liées, certes pas unique en Suisse, est, pour notre groupe, l'expression d'une forme de technocratie qui dépossède les citoyen·ne·s des enjeux de politique communale et régionale. Ceci est, d'après-nous, contraire aux principes d'une participation démocratique et réduit l'implication des citoyen·ne·s.

Pour ce qui est du fond, notre groupe s'interroge sur le plan financier et sur la répartition des charges. Aux articles 15 alinéa 3 et aux articles 16 et 17 concernant la Commission de transports urbains et les clés de répartition, la Ville de Fribourg dispose de 25% des voix au sein de la commission alors qu'elle débourse 56% des frais. Évidemment, c'est la ville qui concentre le plus de densité de transports publics urbains, mais nous nous demandons si cette clé de répartition incite réellement les communes périphériques à développer une politique de mobilité douce. Nous serions intéressés à en savoir plus sur la position du Conseil communal concernant cette situation.

Pour notre groupe, il est aussi regrettable qu'aucune prestation de "parking relai" ne soit prévue avant 2029.

Concernant les thématiques environnementales, énergétiques et climatiques, l'article 22 des nouveaux statuts reste beaucoup trop général.

Ces enjeux sont mentionnés comme "transversaux", mais aucun organe de contrôle ni mécanisme d'évaluation n'est prévu pour en assurer le suivi effectif. Quel est l'organe de contrôle démocratique, sachant que l'assemblée des délégués et le comité de direction sont composés pour grande partie des exécutifs des communes membres? Pour ce qui est de l'énergie et du climat, si l'ARS assume un

rôle de conseil, de coordination et de sensibilisation auprès notamment des petites et moyennes communes, nous souhaitons connaître l'éventuelle part de contribution financière de la Ville ainsi que la clé de répartition.

Nous estimons que dans le cas où l'ARS entendrait réellement contribuer aux politiques environnementales, énergétiques et climatiques, les tâches ne sont pas définies de manière suffisamment contraignantes.

Enfin: Auch wenn der Anteil der Deutschsprachigen im Saanebezirk aktuell nur 14.5% beträgt, finden wir es bedauerlich, dass ein so wichtiges Dokument wie diese Revision nicht auch in Deutsch verfasst wurde.

Nous souhaitons également placer ces observations dans le contexte du programme d'assainissement des finances présenté par le Conseil d'Etat. Cette révision des statuts de l'ARS nous montre que les villes et les communes portent aujourd'hui les politiques publiques les plus ambitieuses, notamment en matière de climat, de biodiversité et de mobilité. Or, sous couvert de rigueur budgétaire, c'est bien sur ce niveau de gouvernance que le Canton fait peser les prétendues économies. Dans ce contexte, devons-nous craindre que ces statuts freinent la dynamique progressiste présente en Ville de Fribourg? Quelle est la position du Conseil communal sur cette question?

En résumé, bien que nous reconnaissions la nécessité juridique de cette révision, pour notre groupe, ces statuts doivent avant tout permettre une transition écologique à l'échelle régionale accessible à tou-te-s et doit être solidaire dans son financement. Paradoxalement, la multiplication des structures intercommunales résulte de l'abandon du seul projet politiquement cohérent pour notre région: la fusion des communes du Grand Fribourg. Pour notre groupe, tant que cette perspective restera écartée, la gouvernance régionale demeurera fragmentée et faiblement démocratique.

C'est avec ces observations que le groupe soutiendra le message de révision totale des statuts de l'ARS.

Rapport du groupe Centre Gauche

Page Maurice (CG). C'est sans grand enthousiasme que le groupe CG acceptera cette modification des statuts de l'ARS, car il s'agit effectivement de reprendre les tâches de l'Agglomération (ci-après: Agglo). En réalité, ce que l'on fait, c'est ajouter une couche au millefeuille.

Une association de communes représente presque forcément un déficit démocratique puisque l'on cède une part de notre pouvoir aux conseillers communaux et que, finalement, l'échec de l'Agglo, l'échec de la fusion, c'est un palliatif, mais c'est aussi une impasse à terme.

On a une gouvernance qui devient de plus en plus complexe. L'Agglo qui malgré tout ne disparaîtra pas totalement puisqu'il y aura encore des choses qui devront se décider dans le périmètre de l'Agglo, l'ARS et tout ce qui concerne les plans d'aménagement, les plans d'agglomération, les PA.

Certes, il faut saluer le travail des négociateurs et des personnes qui ont travaillé à élaborer ce projet. On a une meilleure négociation, on a une meilleure répartition des coûts, quelque chose de plus

équilibré, on a une clé de répartition plus fine et améliorée, donc ça c'est à saluer. Et puis on a malgré tout un respect un peu plus important du rôle de ville-centre de la Ville de Fribourg, et également toute l'importance du réseau des transports publics urbains. Là, on espère aussi que l'on pourra encore améliorer ce système qui nous gère aujourd'hui.

L'abandon de la culture par l'ARS, c'est évidemment un sérieux problème. Certes, on peut comprendre les raisons qui font que l'on n'a pas repris la culture, mais elle est un objet quand même suffisamment important pour que l'on s'en inquiète vraiment. Qu'est-ce qui se passera? On devra créer une nouvelle association de communes pour gérer cette fois-ci la culture.

On nous promet quelques économies, fort bien, mais évidemment le risque est assez grand que ces économies soient vite mangées par le programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE), même s'il y a eu un référendum.

Face à cette situation, le groupe CG aimerait exprimer trois revendications.

La première, c'est que le Conseil communal tienne régulièrement informé le Conseil général des évolutions de l'ARS, des discussions en cours, par le rapport de gestion notamment, mais peut-être aussi par, de temps en temps, une prise de parole devant l'assemblée réunie pour que l'on puisse être au courant et pas que l'on nous dise simplement qu'il n'y a qu'à aller voir sur le site internet de l'ARS, non, je pense que ce n'est pas tout à fait suffisant.

Deuxième chose, c'est que le Conseil général devrait conserver la possibilité, la compétence d'élire les représentants de la Ville dans les différentes instances de l'ARS, comme ça se passe pour l'Agglo d'ailleurs déjà, et cela devrait être maintenu. On ne devrait pas céder cette compétence au simple Conseil communal qui nommera peut-être ses propres fonctionnaires ou des personnes qui ne sont pas forcément représentatifs de la population.

Enfin, une remarque plus générale qui s'adresse surtout au Canton: le Canton devrait vraiment repenser aujourd'hui les questions de ces circonscriptions territoriales puisque les districts, vous le savez, remontent au début du 19^{ème} siècle, à l'époque napoléonienne. C'est Napoléon qui a instauré les districts, ce n'est donc pas du tout un concept qui est encore pertinent aujourd'hui. On devrait absolument arriver vers un concept d'agglomération et d'agglomération que l'on appelle régionale et fonctionnelle aujourd'hui.

Avec ces revendications, le groupe CG soutiendra les statuts de l'ARS, tels qui nous sont présentés.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). La refonte des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) dont nous débattons ce soir correspond en réalité à une refonte en profondeur de l'ARS avec un élargissement conséquent de ses champs de compétences, à la suite de l'adoption de la nouvelle loi cantonale sur les agglomérations et de la disparition de l'Agglo qui en découle.

L'Agglo est morte, vive l'ARS!

Ces changements, sur lesquels nous n'avons aucune prise ni aucune possibilité d'amendements, présentent, comme il se doit, un certain nombre de motifs de satisfaction et aussi quelques motifs d'inquiétude.

Sur le principe général, tout d'abord, le fait que l'ensemble des communes accordent leurs visions et leurs violons sur des thématiques telles que l'aménagement et la mobilité nous paraît une excellente chose. Même si les réalités en termes de besoins sont très différentes entre la Ville, les Communes urbaines qui nous entourent et des Communes plus périphériques, une réflexion coordonnée nous semble nécessaire pour aborder ces thématiques avec une vision de moyen et long terme. En cela, le périmètre de l'Agglo, tel que nous le connaissons jusqu'à présent, n'était plus pertinent.

Dans le périmètre des compétences que détiendra l'ARS, nous regrettons que le domaine de la culture, qui faisait partie des compétences centrales de l'Agglo, n'ait pas pu être intégré. Il nous paraît essentiel d'éviter que la promotion culturelle ne redevienne morcelée à l'échelon des communes. Nous soutenons par conséquent les démarches en cours en vue de la création d'une association de communes qui reprendra les tâches aujourd'hui dévolues à l'Agglo. Il conviendra toutefois d'être attentifs à la période de vide qui va se produire inévitablement entre la dissolution de l'Agglo et la constitution d'une nouvelle structure dont les contours doivent encore être définis et qui, par conséquent, ne pourra pas être fonctionnelle avant plusieurs mois.

Dans le même esprit, nous invitons en outre le Conseil communal à étendre les réflexions à la thématique de la promotion du sport, qui était une grande absente dans les tâches de l'Agglo. Nous pensons que si nous créons une association de communes pour la promotion culturelle, il serait au moins autant pertinent d'en faire de même pour la promotion sportive. Nous déposerons tout à l'heure un postulat en ce sens.

Sur les aspects financiers, nous sommes conscients que les différentes clés de répartition mises en place pour répartir les coûts entre les communes du district ont fait l'objet de négociations ardues avec les autres communes. Il a fallu trouver des équilibres pour aboutir à un compromis qui soit acceptable par l'ensemble des communes partenaires. Ce compromis nous paraît également correct pour notre commune et nous ne pouvons que saluer le travail réalisé par le Conseil communal sur ce point.

En ce qui concerne en particulier les prestations de mobilité, qui représentent la plus grosse part du gâteau, la formule de calcul sera grossièrement la même qu'aujourd'hui avec l'Agglo, à ceci près que les bases de calcul seront mises à jour, alors que nous nous sommes basés durant de nombreuses années sur des données qui étaient devenues obsolètes et ne reflétaient pas le développement de l'offre de transports qu'a connu le Grand Fribourg dans la dernière décennie.

J'en viens maintenant, comme la plupart de mes préopinants, à la question de la gouvernance et c'est là aussi pour nous que se trouve le principal point d'achoppement. En effet, la structure en association de communes qui nous est imposée par le droit cantonal a pour conséquence un important déficit démocratique. Jusqu'à présent, l'Agglo comportait un organe exécutif (le Comité) et un organe législatif (le Conseil). Ce dernier permettait un réel débat politique avec, pour notre commune ainsi que pour les autres communes comprenant un Conseil général, des conseillers élus par le Conseil général en prenant en considération une représentation équilibrée des forces politiques. Ces élus pouvaient voter en leur âme et conscience, sans consignes de vote. A contrario,

même si l'ARS comprend un organe que l'on pourrait qualifier d'exécutif (le Comité de direction) et une sorte de législatif (l'Assemblée des délégués), au sein de cette dernière, la Commune de Fribourg se contentera de 20 prête-noms, nommés par le Conseil communal et qui n'auront d'autres choix que de voter selon les instructions de celui-ci, qui aura par ailleurs la possibilité de révoquer un délégué si bon lui semble. Cela signifie aussi que les partis minoritaires n'auront tout simplement plus voix au chapitre. Nous n'avons pas le choix, c'est le cadre législatif cantonal qui nous l'impose, cela n'en est pas moins regrettable dans le sens de la participation citoyenne aux affaires publiques, à plus forte raison sur des thèmes (mobilité, aménagement) qui affectent directement la population.

Ces considérations étant faites, notre groupe soutiendra le message.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Murith Simon (Le Centre/PVL). Avons-nous réellement le choix? La mission de la commune fusionnée du Grand Fribourg n'aurait pas été légalement identique, mais son refus restera le lourd héritage pour les dix prochaines années, voire plus, en matière de gouvernance régionale. Cette fusion aurait permis d'affronter les enjeux actuels au-delà des frontières communales exigües avec une gouvernance plus démocratique, une plus grande capacité d'investissements et un processus plus efficace que ces associations de communes. Cependant, les enjeux n'attendent pas un nouveau départ, le dialogue doit se poursuivre et nous espérons que le Conseil communal saura tirer les conclusions de cet échec et se souvenir que la Ville de Fribourg n'est pas une île. Nous ne pourrons pas régler les enjeux de mobilité, d'aménagement ou de dynamisme économique en faisant cavalier seul, ni en snobant les réalités des communes voisines. De l'avis de notre groupe et avec la fin de l'Agglomération, nous n'avons donc pas le choix que d'intégrer les tâches de l'Agglomération à l'ARS, comme proposé par la présente modification des statuts, avec un petit bémol pour la culture.

Il est de notre responsabilité, en tant que ville-centre, de jouer un rôle moteur dans cette structure et d'en être un partenaire fiable. Cette reprise impliquera de continuer à assumer les dépenses liées importantes qui en découlent. Même si les comparaisons paraissent compliquées en raison des différences de missions, les projections montrent une stabilisation de ces charges. Les clés de répartition ont fait l'objet d'un affinage bienvenu mais leur logique semble rester identique, sans incitatifs, comme cela a déjà été dit par le groupe des Vert-e-s. Des membres de notre groupe se sont demandés s'il s'agissait d'un choix politique ou d'une incapacité de négociation.

Notre groupe souhaite encore rappeler que nous attendons aussi de l'ambition régionale dans les domaines qui ne font pas partie de la présente révision ou trop peu.

Premièrement, la culture intégrée jusqu'ici à l'Aggo et qui manque aujourd'hui de perspectives pour pouvoir aborder l'avenir sereinement et remplir sa mission.

Deuxièmement, le sport, jusqu'ici totalement oublié de la politique régionale malgré son potentiel de rayonnement et de cohésion. Cela a été dit, on va déposer un postulat à ce sujet. Beaucoup de clubs ne s'arrêtent pas aux frontières communales et une régionalisation permettrait de soutenir leur professionnalisation et d'augmenter la capacité d'investir dans des infrastructures nouvelles.

Enfin, l'environnement reste un parent pauvre. Là aussi, les problématiques de climat ou de biodiversité ne s'arrêtent pas à nos frontières.

Enfin, le déficit démocratique de l'ARS nous préoccupe. Les impacts financiers et les atteintes aux prérogatives d'aménagement sont très importantes. Cela aurait mérité un renforcement du contrôle et de la légitimité démocratique, non une réduction. Nous faisons évidemment confiance dans le Conseil communal pour la désignation des futurs délégués de la Ville de Fribourg qui devront respecter l'équilibre issu des urnes. Mais nous craignons non seulement une perte de compétences, aussi une perte d'informations, de transparence pour la population et espérons que cette structure ne deviendra pas une antichambre des conseils communaux.

Notre groupe acceptera donc cette révision et appelle à un nouveau souffle pour la politique régionale afin d'aboutir à terme à une commune fusionnée. Nous devons apprendre de nos échecs et faire de l'ARS un espace de coopération et non de blocage ou de clivage.

Rapport du groupe socialiste

Delaloye Sophie (PS). Pour notre groupe, la collaboration intercommunale est essentielle. La Ville de Fribourg ne peut pas penser son développement sans celui de la Sarine, et inversement. Nous avons besoin d'instruments communs solides et modernes pour répondre ensemble aux enjeux de mobilité, de logement, de durabilité et de cohésion régionale.

Comme le souligne le Conseil communal dans le message, cette révision permet de moderniser un cadre devenu partiellement obsolète, en tenant compte des évolutions légales récentes. Elle clarifie la répartition des compétences entre les organes et renforce la représentation équilibrée des communes.

Notre groupe a néanmoins discuté des risques liés à ces nouvelles répartitions. La Ville de Fribourg, en tant que principale entité de l'association, pourrait être davantage exposée à d'éventuelles augmentations de charges. Elle devra en outre veiller à ce que l'ARS ne s'octroie pas des charges allant au-delà de ce que prévoit le cadre imposé par les lois cantonales.

À ce sujet, nous partageons pleinement l'alerte lancée par l'Agglomération de Fribourg concernant les conséquences négatives du PAFE sur les transports publics. L'effort d'assainissement des finances cantonales ne doit pas se faire au détriment de l'offre de mobilité collective dans notre région.

En tant que ville-centre, nous avons la responsabilité de veiller à ce que les transports publics restent accessibles, fréquents et fiables. Une réduction de l'offre ou une hausse des tarifs fragiliserait les usager·ère·s, renforcerait la dépendance à la voiture individuelle et mettrait à mal nos objectifs de durabilité et de mobilité douce.

Ces préoccupations étant posées, nous saluons la méthode: un travail collectif, concerté et pragmatique, mené dans le respect des communes membres et des principes de bonne gouvernance. Cependant, si cette nouvelle organisation est cohérente avec le cadre imposé, elle implique un certain déficit de démocratie, l'Assemblée des délégués ne pouvant pas être comparée au Conseil d'agglomération qui a, lui, un réel rôle de parlement régional.

En somme, il s'agit d'une mise à jour, utile et responsable, qui renforce la capacité de notre région à agir ensemble. Même si nous avons trouvé quelques bémols dans cette partition, le groupe socialiste se prononcera unanimement en faveur de ce message.

Rugo Claudio (PA). J'avais pensé ne pas prendre la parole, mais mon œil a été furtif, c'est pourquoi je vais m'exprimer.

Dans l'organigramme, je ne trouve aucun juriste. La Ville de Fribourg est passée de un à sept juristes. Cela m'étonne que l'on n'ait pas besoin de juristes dans une organisation de cette envergure. Aucun poste n'est dédié, aucun EPT. M. le syndic utilisé l'expression de cadre légal et, justement, il n'y a aucun cadre juriste dans l'organigramme. C'est bien la première fois que je demande que l'on ait plus de juristes quelque part, je vous rassure.

Ce sont aussi tous les candidats au Conseil communal qui se sont exprimés avant moi, en tout cas deux ou trois. C'est pour cela aussi que je prends la parole, étant donné que je suis également candidat au Conseil communal.

Par rapport au référendum relatif au PAFE, soit M. M. Page, soit Mme S. Delaloye l'ont souligné, mais avant qu'il y ait référendum, il y a tentative de référendum. D'abord, il faudra trouver les 6'000 signatures. A ma connaissance, elles ne sont pas encore réunies à ce jour.

La représentativité soit dans cette association de communes, soit ... tout le monde ici a pris la parole et a parlé de représentativité, mais le Conseil communal, depuis dix ans que le parti des Artistes s'active sur les thèmes principaux, aujourd'hui on aura encore la preuve par après, et bien depuis dix ans, le Conseil communal ne nomme aucune personne issue du Parti des Artistes dans les Commissions du Conseil communal, alors que le parti des Artistes a obtenu 2% des voix. Ce qui représenterait au minimum une à deux places dans les Commissions du Conseil communal. Tous ceux qui ont pris la parole ont parlé de représentativité dans une association de communes, pas la majorité, mais on a toujours 10% d'excusés dans les Commissions du Conseil général, et dans les votes, on a 95% ou 99% de personnes qui votent toujours pour des membres qui sont remplacés automatiquement et qui sont souvent absents. D'ailleurs, je ne vois pas M. C. de Reyff ici, peut-être, je ne sais pas ...

La présidente. Il est juste là, M. Rugo.

Rugo Claudio (PA). Ah, pardon.

Par rapport à ce que M. P. Wicht a dit, la représentativité, je crois que vous peignez un peu un tableau en noir, parce que le Conseil communal d'aujourd'hui ne sera pas le même que le Conseil communal dans six mois. Il faut donc quand même rester positif et dire que tout va vers un meilleur des mondes. Je ne vais pas citer l'auteur parce que Pantagruel, etc.

J'ai une dernière remarque, justement par rapport à ce que M. S. Murith a dit, seul, eh bien il faut savoir que l'on apprend les uns des autres, on apprend l'un de l'autre. Le Conseil communal pourrait s'inspirer de la Sonnaz qui, dans le thème des remboursements de l'aide sociale, ne demande pas à ce que les bénéficiaires la remboursent. La Ville de Fribourg, plus mesquine, attend que quelqu'un vienne à meilleur compte pour encore aller lui soutirer quelque argent, et pour ça, elle engage une

personne payée CHF 100'000.- à CHF 150'000.- par année pour aller récupérer les deniers de ceux qui viennent à meilleure fortune et qui n'ont pas une vue. La Sonnaz, petite commune, offre ça à ses administrés.

Woeffray Laurent (PS). Je ne vais pas revenir sur ce qui a déjà été dit par les représentants des groupes, mais j'aimerais quand même revenir sur un autre aspect qui a également été soulevé par, je crois, l'ensemble des groupes politiques, à savoir le déficit démocratique important que comporte le passage de l'Agglo à l'ARS.

Vous le savez tou·te·s, la disparition de l'Agglo et le transfert de ses tâches à une association de communes résulte de la modification législative adoptée en 2021 par le Grand Conseil. Le droit cantonal régit de manière assez détaillée l'organisation de telles associations de communes et l'ARS doit donc intégrer ces structures prévues par la loi dans ses statuts.

Ce droit cantonal ne prévoit notamment pas, pour les associations de communes, de parlement sous la forme d'un Conseil d'agglomération, comme nous le connaissons actuellement, offrant des possibilités de participation relativement importantes. Nous aurons désormais une assemblée de délégués qui devront voter sur instruction du Conseil communal. Il s'agit là d'une nette détérioration par rapport au statu quo et d'un déficit démocratique majeur.

Certes, cette évolution est imposée par le cadre légal cantonal et l'ARS ne peut pas recréer un Conseil d'agglomération. Mais par analogie, par exemple, avec les mesures d'accompagnement qui atténuent les effets négatifs des accords avec l'UE au niveau national, des mesures d'accompagnement peuvent aussi être prises chez nous au niveau communal afin d'atténuer le déficit démocratique de l'ARS.

C'est pourquoi, en collaboration avec des membres de tous les groupes du Conseil général, nous déposons aujourd'hui un postulat qui demande au Conseil communal d'examiner des mesures d'accompagnement concrètes au niveau communal afin de renforcer le dialogue et le flux d'informations entre le Conseil communal et le Conseil général en matière de politique intercommunale.

Concrètement, dans ce postulat nous demandons la mise en place de trois mesures, entre autres:

1. La mise en place d'une réunion (semi-)annuelle entre une délégation du Conseil communal et des représentants des groupes politiques afin de mener un échange plus approfondi sur les développements au niveau intercommunal.
2. La mise en place d'une brève information systématique sur les développements actuels au niveau intercommunal en début de séance du Conseil général.
3. La création d'une Commission consultative du Conseil communal en matière de collaboration intercommunale.

Vous me direz que la décision concernant la transmission de ce postulat ne sera prise qu'en décembre, voire en janvier, et que le Conseil communal n'y répondra qu'au cours de la prochaine législature. C'est vrai. Je suis toutefois certain que le Conseil communal aura compris à partir de mon intervention, comme d'ailleurs de celles des autres groupes politiques faites tout à l'heure, que pour

beaucoup de membres de ce Conseil, l'acceptation des statuts est étroitement liée à la volonté de la mise en œuvre de telles mesures d'accompagnement au niveau communal.

Müller Florian (PS). Je tiens à m'exprimer à titre personnel et je déclare mon lien d'intérêt: je suis membre du Conseil d'agglomération.

Du point de vue de l'aménagement territorial, je regrette personnellement la décision prise en 2020 par le Grand Conseil de supprimer l'Agglomération institutionnelle. Comme cela appartient désormais au passé, il s'agit aujourd'hui de planifier l'avenir. La ville, en tant que centre régional, doit renforcer son rôle dans l'aménagement régional. Si je vais approuver ce soir les nouveaux statuts de l'ARS, je tiens toutefois à souligner trois points, peut-être déjà mentionnés ce soir, et à adresser un appel au Conseil communal.

Premièrement, il faut être conscients que les futurs programmes d'agglomération se limiteront principalement à garantir les subventions fédérales pour la mobilité. Quelle évolution de la mobilité régionale souhaitons-nous du point de vue de la Ville? Pour réduire la circulation et les nuisances dans le centre, il est essentiel de renforcer les transports publics et la mobilité douce. Or, jusqu'à présent, le Conseil communal n'a pas élaboré de stratégie cohérente de la mobilité régionale pour défendre ses intérêts. Au vu du PA6, j'attends donc qu'une stratégie claire et ambitieuse soit présentée.

Zweitens hat uns das AP der 5. Generation einen Vorgeschmack gegeben, dass es schwieriger wird, die Interessen der Stadt für eine nachhaltige Entwicklung angemessen einzubringen. Trotzdem tragen wir die Hälfte der Kosten des neuen Verbands. Wie bereits andere Stimmen heute Abend, fordere den Gemeinderat daher auf, darauf zu achten, dass Aufgaben, die auf kommunaler Ebene erfüllt werden, nicht zusätzlich auf regionaler Ebene zu finanzieren. In den Bereichen Landschaft, Biodiversität und Energie hat die Stadt ihre Hausaufgaben gemacht und Strategien entwickelt. Es kann nicht sein, dass sie nun für die Kosten jener Gemeinden aufkommt, die noch keine Grundlagen haben.

Drittens ist es nicht mehr möglich, es wurde bereits mehrfach gesagt, auf dem parlamentarischen Weg Vorstöße und Ideen für die AP einzubringen. Diesem demokratischen Defizit muss der Gemeinderat auf kommunaler Ebene entgegensteuern.

Miche François (PS). Je suis également membre du Conseil d'agglomération et j'ai été surpris par les interventions. Parfois, il me semble que l'on tombe dans la politique politique, et que l'on oublie l'essentiel. On a parfois dix points positifs à mettre en avant, mais on retient uniquement le négatif. J'ai appris qu'en politique, il y a des gens d'exception, mais parfois on n'ose pas leur dire. Souvent, je critique le Conseil communal, mais je tiens à souligner que quand il fait du bon travail — et c'est souvent le cas — on oublie trop souvent de le reconnaître. Il en va de même pour l'ARS. Il y a aussi des personnes d'exception au sein de l'ARS. Je pense notamment à sa présidente, qui est une personne du droit renommé, mais aussi à la personne qui a repris son secrétariat, M. Félicien Frossard, le secrétaire de l'Agglomération. A ma connaissance, il est licencié en droit et a fait l'avocature. Donc, quand on prétend qu'il n'y aurait pas de juristes alors qu'il y en a, je me dis que l'on cède un peu la place trop souvent à des borborygmes et à des billevesées. De temps à autre, il me semble que la vérité devrait l'emporter.

La présidente. M. C. Rugo, je vois votre demande de parole, mais vous avez déjà eu l'occasion de vous exprimer à ce sujet. Si tout le monde demande la parole deux fois, alors la limitation du temps de parole n'aurait plus aucun sens.

[Interventions hors micro].

Je n'ai pas noté combien de temps vous avez parlé, vous avez déjà pu vous exprimer une fois. Imaginez, M. Rugo, si tout le monde prenait la parole deux fois, ça n'aurait plus de sens, merci.

La parole n'est plus demandée. La discussion est ainsi close.

Steiert Thierry, syndic. On peut constater que tout le monde est plus ou moins d'accord sur un point, c'est celui du déficit démocratique. Effectivement, tout le monde le sait, une association intercommunale, telle qu'elle est prévue par la loi sur les communes, n'offre évidemment pas les mêmes instruments et les mêmes modes de participation démocratique qu'offre toujours l'Agglomération institutionnelle appelée à disparaître. C'est effectivement un prix à payer, le prix d'une décision qui a été prise par le Grand Conseil à une quasi-unanimité, il faut aussi le dire. Le Grand Conseil avait ses raisons à lui. Aujourd'hui, ce n'est pas le moment de revenir là-dessus.

Le Conseil communal entend le message que plusieurs intervenants ont exprimé, notamment le Centre Gauche, par rapport à la demande d'informer de manière plus régulière le Conseil général. Cette demande a aussi été exprimée par d'autres intervenants. Je ne vais pas revenir sur le postulat qui a été annoncé et qui sera traité séparément. Les demandes sont plus ou moins les mêmes, c'est-à-dire une information, une prise en compte plus régulière de l'intérêt des conseillers généraux pour ce qui se passe dans des associations intercommunales. Ça, on peut parfaitement le comprendre, sachant que le statut de délégué à une association intercommunale n'est pas celui qui est le plus intéressant dans une carrière politique.

Ensuite, j'ai retenu un certain nombre d'intervenants qui ont regretté l'absence de la culture dans les tâches dévolues à la nouvelle ARS. La culture, effectivement, fait l'objet d'une autre procédure, d'un autre processus qui conduira, nous l'espérons et nous en sommes convaincus, à une nouvelle structure régionale qui devra au minimum maintenir les acquis, c'est en tout cas la position que nous avons, et dans le meilleur des cas, même étendre encore ces prestations, mais ce n'est pas non plus le sujet de ce soir.

En revanche, plusieurs intervenants, dont le conseiller général P. Wicht pour le groupe UDC, ainsi que M. S. Murith pour Le Centre/PVL, demandent l'intégration du sport à futur. Alors, c'est intéressant parce que, notamment le porte-parole du Centre/PVL demande en même temps qu'une fusion aurait été souhaitable, ce que dit aussi le groupe des Vert·e·s. Les sports sont justement une tâche qui imposée ni par le droit cantonal supérieur, ni souhaitée par la Ville d'être déléguée à une autorité régionale. Le problème, c'est que plus on délègue des tâches à cette couche institutionnelle nouvelle, moins les autres communes qui pourront bénéficier de cet oreiller de paresse, cofinancé par la Ville à

hauteur de 50% ou plus, se sentiront investies d'une envie de fusionner. C'est clairement par la négative que le Conseil communal répondra à ces velléités, car ça va exactement dans le sens contraire de ce que l'on dit aussi dans notre message, et ce que plusieurs intervenants ont aussi prononcé, c'est-à-dire de renoncer à toute tâche nouvelle ou supplémentaire à l'ARS autre que des tâches imposées par le droit cantonal, le droit supérieur ou les tâches en lien avec les projets d'agglomération.

Pour ce qui est des clés de répartition, j'apporte une réponse partielle à l'intervention de Mme M. Mendes pour les Vert·e·s. Evidemment que la contribution de la Ville de Fribourg aux frais de mobilité est nettement plus importante et beaucoup plus élevée que le nombre de voix dont elle dispose. En revanche, cette clé de répartition s'explique évidemment aussi par la quantité de dessertes en ville de Fribourg. C'est une clé de répartition qui est en fait la même que pour l'Agglomération actuelle, comme l'a relevé M. P. Wicht, à juste titre. La clé n'a pas été modifiée. Par contre, on est revenu à une application de cette clé qui est juste, alors que pendant plusieurs années on n'a simplement pas adapté cette clé, ou la mise en œuvre de cette clé, aux réalités. C'est-à-dire que d'autres communes, qui avaient beaucoup moins d'arrêts de bus lorsque l'on a développé cette clé, en ont eu beaucoup plus au fil des années. Malgré cela, la répartition a toujours été la même alors qu'il aurait fallu l'adapter. Aujourd'hui, c'est chose faite. La clé, en soi, elle est juste, elle fait l'objet d'un compromis. On peut aussi comparer ces clés de répartition à des châteaux de cartes. Certains ont eu quelques velléités au sein de l'assemblée des délégués d'au moins effleurer ce château de cartes, et ça a été refusé à juste titre. Si on commence à toucher à ces clés de répartition, on remet tout le système en question et chaque commune pourrait venir dire oui mais là aussi, moi, j'aimerais aussi que l'on tienne compte de mes intérêts particuliers parce que chaque commune a dans chaque clé de répartition, quelque part, un intérêt particulier à défendre. Ainsi, le résultat que nous vous présentons ici est celui de longs travaux qui ont été faits. Je n'y siégeais pas, au contraire de mon collègue le vice-syndic, qui a participé notamment à des travaux intenses qui ont justement conduit à ces clés de répartition. Pour cette raison, je laisse donc volontiers la parole à M. L. Dietrich.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. J'aimerais revenir sur deux points. Tout d'abord, vous avez parlé du coût du domaine énergie et environnement. Vous avez posé la question de savoir combien ça coûte. Aujourd'hui, cela se calcule en pourcentages d'EPT. Il n'y a pas de budget qui est mis pour le soutien, on dit juste que, potentiellement, on pourrait engager 0.6 EPT pour traiter de cette thématique. Cependant, c'est encore à voir, on verra comment ça se passe, mais il faut estimer ça un petit peu comme ça en matière de coûts. Quant à la clé relative au transport public urbain, tout d'abord, il faut absolument relever que le périmètre de zone urbaine est défini par l'Etat. Ce ne sont pas les communes qui ont le choix de faire partie ou non du transport public urbain.

Même si la commune du Mouret, par exemple, voulait y participer, elle ne pourrait pas, parce que l'Etat dirait non. Ou alors, tout un processus devrait se mettre en marche. Par conséquent, on ne peut pas inciter les autres communes à en faire partie. Par contre, toutes les communes participent au transport régional, et ceci aussi d'ailleurs par fixation du périmètre par l'Etat et commande de prestations par l'Etat. Concernant la clé en soi, je rappelle que c'est la qualité de la desserte qui définit à 80% cette clé et le 20% restant, c'est la génération de trafic. Dans la qualité de la desserte, on compte le nombre de stops de bus par arrêt. Ce levier-là, cette causalité est aussi en faveur de la Ville puisque sur certains arrêts, on a plus que six stops, qui est le maximum fixé de bus par arrêt.

Au bout d'un moment, ils se sont dit que l'on ne va non plus pas forcer le trait pour la Ville, on ne va pas compter tous les arrêts. Pour les arrêts de la gare, je ne peux pas m'imaginer le nombre de stops de bus par heure. Or, il a été limité à un maximum de six. C'est aussi pour ça que cette clé a été maintenue. Aujourd'hui, elle est cohérente. Elle est complexe, certes, mais on n'a pas trouvé mieux. Dans les discussions, il y a eu vraiment plein d'idées jusqu'à l'indice de potentiel fiscal qui est revenu sur chaque clé mais qui n'a pas de lien causal. C'est ce que l'on a combattu tout le temps. L'autre 20%, c'est la génération de trafic. Il s'agit, par exemple, du nombre d'immatriculations. Alors là, honnêtement, je n'ai pas les chiffres du nombre en ville de Fribourg par rapport aux autres communes. Cela dit, dans l'agglomération de manière générale, je ne suis pas sûr qu'il y ait d'énormes différences. Je ne peux pas vous dire si on est perdants ou pas avec ça. De toute manière, c'est la partie incitative aussi. On contribue plus si on a plus d'immatriculations de voitures. Voilà pour ces quelques précisions. Je laisse la parole à mes collègues qui font partie du Comité d'agglomération pour apporter des informations complémentaires.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Je me permets juste de compléter un élément qui a été dit dans la mesure où le message du comité de l'ARS est public et publié sur le site internet de l'ARS. Le message est en lien avec le budget 2026 de l'ARS. Effectivement, dans le budget 2026 de l'ARS, il y a également des montants pour des études, pour des honoraires qui sont prévus, donc également pour l'environnement ou pour le climat. Il n'y a pas que les EPT qui sont financés mais également certains éléments. Par contre, vous trouvez tous les détails, ainsi que la ventilation à ce niveau-là sur le site de l'ARS avec le message du comité directeur de l'ARS pour le budget 2026 avec tous les éléments chiffrés. Je me permets juste de compléter cet élément-là.

Examen de détail

La présidente. L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 59.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 69 voix contre 0 et 3 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo; RSF 140.11);
- le message du Conseil communal n° 59 du 16 septembre 2025;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Les statuts intégralement révisés de l'Association régionale de la Sarine (ARS) sont adoptés.

Article 2

La modification des statuts de l'ARS n'est pas sujette à referendum, conformément aux articles 52 et 123d de la loi sur les communes, a contrario.

Fribourg, le 3 novembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Camille Goy

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 69 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dick Johan (UDC), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Liu Baier Ming (UDC), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainaï Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 3 Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Stöckli Jérémie (Vert-e-s)

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 152 (2021-2026) de Mmes Véronique Grady (PLR) et Fabienne Menétrey (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de soutien dans le cadre de la stratégie cantonale de biodiversité, notamment en ce qui concerne la rue Saint-Paul

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Le postulat n° 152 demandait donc d'étudier la possibilité de soutien en cas de la stratégie cantonale de biodiversité, notamment en ce qui concerne la rue Saint-Paul. Le postulat rappelle que la plantation d'arbres et la végétation de façades, tout comme la création d'étangs, peuvent obtenir un soutien financier dans le cadre de la stratégie cantonale de biodiversité. Le postulat demandait au Conseil communal d'étudier les emplacements et les aménagements susceptibles d'obtenir un tel soutien. Selon le postulat, une première action pourrait être menée à la rue Saint-Paul dans le quartier de Pérrolles.

Le Conseil communal est conscient qu'il existe plusieurs sources de subventions, notamment régionales (l'Agglo), cantonales (plan climat, portefeuille d'actions) et nationales. La Ville demande des subventions lorsque c'est pertinent pour ses études et projets.

Comme déjà relevé dans la réponse à plusieurs postulats, le Conseil communal a lancé en 2024 le plan de végétalisation afin d'obtenir une stratégie planifiée et coordonnée de végétalisation en lien avec tous les objectifs communaux, la durabilité, les objectifs climatiques, sociaux, etc.

Le plan de végétalisation exprimant les secteurs où la végétalisation est prioritaire. Les résultats permettront également d'analyser l'opportunité de végétaliser la rue Saint-Paul.

En effet, il n'est pas prévu que cette rue fasse l'objet d'un projet de requalification à court ou moyen terme.

Mais la rue Saint-Paul peut faire l'objet d'une intervention légère, notamment en faveur de la lutte contre les îlots de chaleur.

Cependant, au vu des ressources humaines et financières à disposition, ainsi que la priorisation des projets en cours, une telle intervention n'est pas envisageable avant le deuxième semestre 2026, ce d'autant plus que les résultats du plan de végétalisation attendus début 2026 permettront une vision plus fine du territoire communal.

Cette vision plus fine permettra au Conseil communal également de décider, dans le cadre du programme Nature et paysage, des mesures de végétalisation prioritaires à mettre en œuvre, ainsi que leur temporalité et financement.

Grady Véronique (PLR). Nous tenons à remercier le Conseil communal pour sa réponse documentée. Nous prenons acte de la priorisation des projets en cours et de la décision d'attendre les résultats du plan de végétalisation pour cadrer les interventions.

Nous regrettons toutefois un manque d'ambition au regard des objectifs de biodiversité et d'adaptation climatique. La Ville pourrait aller plus vite et plus loin, notamment dans la rue Saint-Paul qui motive le postulat.

Le postulat n° 152 est ainsi liquidé.

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 158 (2021-2026) de Mme et MM. Claude Schenker (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG), Véronique Grady (PLR) et David Ruffieux (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de délocaliser la déchetterie des Neigles

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal confirme son engagement à transformer le site des Neigles en un pôle stratégique pour la transition énergétique et la gestion des eaux usées. Reconnaissant les limites structurelles et logistiques de la déchetterie actuelle, ainsi que les objectifs de revitalisation des abords du site, le Conseil communal a initié une série de démarches en vue d'une délocalisation progressive des infrastructures, dont celles de la déchetterie.

Les efforts de planification en cours, gouvernés à travers les organes de pilotage COPIL et COTECH dédiés, permettent de garantir une coordination entre les enjeux énergétiques, environnementaux et logistiques du site. L'étude "infrastructure voirie", en cours d'élaboration, ainsi que la prospection foncière attestent de la volonté du Conseil communal de mettre en œuvre une stratégie cohérente.

Ainsi, le Conseil communal répond à la demande du postulat n° 158 en confirmant sa stratégie de transformation du site des Neigles dans le respect des engagements précédents et en poursuivant les travaux déjà entamés depuis l'été 2024 visant à évaluer les alternatives de relocation, selon les structures et processus décrits dans la réponse écrite. Cela étant, le Conseil communal relève que la mise en œuvre de la délocalisation de tout ou partie des activités déployées actuellement sur le site des Neigles dépend, en premier lieu, de la disponibilité de terrains permettant d'accueillir ces activités. Néanmoins, à ce jour, la Commune n'est pas propriétaire de tels terrains susceptibles d'accueillir tout ou partie des activités déployées actuellement sur le site des Neigles.

Schenker Claude (Le Centre/PVL). Nous ne pouvons pas être satisfaits de la réponse du Conseil communal. La réponse est certes relativement longue, mais elle tourne autour du pot de la STEP. Or la vraie question, celle du déménagement de la déchetterie et de l'atelier-garage, est quasiment éludée. Le Conseil communal noie le poisson dans la Sarine.

Heureusement, la stratégie de libérer le méandre des Neiges, qui est aussi le magnifique début du lac de Schiffenen, semble confirmée. Cela laisse au moins espérer que les investissements sur la déchetterie et des ateliers de garage, et non pas sur la STEP, vont s'arrêter. Mais le Conseil communal renvoie aux Calendes grecques tout déplacement de la déchetterie et des garages!

C'est inquiétant et nous ne sommes pas d'accord. Le postulat évoquait déjà sept sites alternatifs, appartenant ou non à la Commune, pour accueillir tout ou partie des activités. Or le Conseil communal se limite à constater qu'il n'est en l'état pas propriétaire de terrains adaptés, sans autre analyse ni brio de volontarisme et encore moins d'ambition.

On ne fait certes pas boire un âne qui n'a pas soif, mais on souhaite rappeler au Conseil communal que c'est toute la ville qui a soif d'un tel changement. Je rappelle que le postulat a été transmis avec 71 oui, ou 95% des voix exprimées ... il y a exactement 364 jours, on ne pourra pas fêter demain soir!

Le postulat n° 158 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 159 (2021-2026) de Mme et M. Thierry Pochon (Vert·e·s) et Fanny Delarze (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'intégrer des citations de textes à caractère poétique dans l'espace public

Dietrich Laurent, directeur des Finances.

cf. annexe.

Le Conseil communal partage avec les auteurs du postulat le souci de proposer un espace public attractif tant pour les résident-e-s que pour nos visiteurs. Avant tout, le Conseil communal souhaite rappeler qu'une stratégie d'art dans l'espace public, tout médium confondu ou toutes disciplines artistiques confondues, est en cours d'élaboration au sein du Service de la culture. L'idée est d'adopter une ligne qui permette de clarifier la politique ou le cadre d'interventions artistiques dans l'espace public. D'ailleurs, la Journée de la culture qui a eu lieu au début de cette année avait pour objet l'art dans l'espace public. Pour autant, nous intervenons d'ores et déjà de manière directe ou indirecte, j'entends par là, par des soutiens en nature, en financements ou en subventions.

Pour s'en tenir aux arts littéraires, nous citons quatre exemples dans le postulat. Le plus marquant peut-être est l'exposition Format mondial littéraire qui s'est tenue cette année au mois d'août, d'ailleurs, en collaboration avec la Ville de Bulle et la Ville de Morat. Il s'agissait d'afficher des textes sur nos panneaux d'affichage. Une initiative qui avait déjà eu lieu en Ville de Fribourg concernant l'art visuel. De plus, l'art littéraire était jusqu'à présent un peu le parent pauvre de la politique publique. Alors que c'est souvent un soutien à l'édition, à la publication qui était jusqu'à maintenant offerte, la Ville de Fribourg attribue depuis un an et demi des soutiens à l'écriture qui sont versés

directement à l'artiste. Ce nouveau dispositif est très bien apprécié et je remercie par ailleurs la Commission culturelle qui a établi les contours de ce soutien.

Pochon Thierry (Vert-e-s). Nous sommes mitigés par rapport à votre réponse. D'une part, nous sommes satisfaits de voir l'intérêt que porte la Ville pour les arts littéraires, vous le mentionniez à l'instant, et quoiqu'il est encore un peu le parent pauvre, il est vrai. Nous sommes aussi satisfaits de comprendre qu'il y a une stratégie globale de l'art en milieu urbain. En revanche, nous ne sommes pas satisfaits parce que ce postulat a été proposé à un objet très ciblé et très spécifique dans le but de pérenniser certaines choses. On a un peu le sentiment que l'on noie un petit peu ce projet très spécifique dans un concept beaucoup plus global. On se réjouit néanmoins de le découvrir dès qu'il sera proposé.

Le postulat n° 159 est ainsi liquidé.

8. Décision quant à la transmission des postulats:

La présidente. Lors des séances des 27 août et 1^{er} octobre 2025, le Bureau a qualifié les postulats comme tels et les a jugés recevables, à l'exception du postulat n° 201.

- n° 198 de Mme et MM. Simon Murith (Le Centre/PVL), Véronique Grady (PLR), Simon Jordan (CG) et Pascal Wicht (UDC) intitulé: "Demande d'étudier la mise en place d'une stratégie de soutien aux actrices et acteurs économiques locaux impactés par de longs travaux sur le domaine public"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Notre postulat pose au final deux questions assez simples. Les chantiers sur le domaine public impactent-ils le commerce local et la Ville de Fribourg doit-elle en faire plus pour y remédier? Avec mes copostulant-e-s, nous répondons clairement oui, un exemple suffit. Je ne sais pas s'il est totalement à jour, je pensais traiter ce postulat lors de la dernière séance, mais il n'empêche que dans le Bourg, entre la rue des Bouchers et la Grand-Rue, il n'y avait pas moins de six vitrines vides sur seulement 260 mètres. Donc ces six vitrines vides dans un quartier dans lequel on vient d'investir des millions pour le redynamiser.

Nous ne remettons évidemment pas en cause ces travaux qui sont nécessaires, mais il y a une urgence aussi à soutenir les petits commerces qui n'ont pas toujours les reins assez solides pour tenir face à des mois de chantier. Ce que nous demandons est simple: mieux communiquer, mieux planifier, mieux soutenir. Mieux communiquer avec les acteurs économiques pour qu'ils puissent s'adapter. Mieux planifier les travaux parce qu'il n'est pas normal d'éventrer à nouveau une rue entière qui vient de subir de longs mois de travaux et d'être fermée comme c'était le cas à Saint-Michel. Il n'est pas normal de laisser prendre place une zone de chantier importante sur le domaine public et des terrasses juste au début de l'été, alors que le chantier est ensuite à l'arrêt pendant un mois. Il n'est pas non plus normal de laisser des chantiers s'éterniser sans activité, le tout sous

prétexte que la Commune ne serait pas maître d'ouvrage, alors que les travaux sont gérés par des sociétés dont nous sommes actionnaires, Groupe E ou Sinef, pour ne pas les citer.

Troisièmement et surtout, mieux soutenir les entreprises locales, pas seulement après-coup, c'est déjà bien, mais ça reste trop tard une fois que le manque de liquidités a causé des dommages irréparables. Il faut aussi les soutenir pendant les chantiers avec des mesures qui pourraient être financées par les taxes d'empiétement sur le domaine public. Encore faudrait-il que ces taxes, on veuille bien les percevoir. Il a été répondu récemment par le Conseil communal que Groupe E ne paie aucune taxe d'empiétement pour utiliser les sous-sols de notre commune. Pour donner deux exemples ...

La présidente. ...vous arrivez au bout de votre temps de parole. Je vous prie de conclure.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Je me limiterai à vous inviter à soutenir ce postulat, les mêmes choses sont désormais mises en œuvre à Genève avec la collaboration des SIG et des Transports publics genevois ainsi que, vous l'avez peut-être appris hier par la RTS, à Lausanne. Merci pour votre soutien.

Collaud Oliver (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s s'est penché avec attention sur ce postulat.

Il part d'un constat que nous partageons: les travaux sur le domaine public ont un impact réel sur l'activité économique de proximité. Il est légitime de chercher à mieux coordonner ces chantiers et à mieux informer les habitant·e·s et commerçant·e·s. Nous ne contestons ni ce diagnostic, ni l'importance d'agir sur ces aspects.

Toutefois, pour la majorité du groupe, ce postulat instrumentalise ces évidences et adopte une lecture négative des travaux pour faire passer une tout autre logique: celle de la socialisation des pertes et de la privatisation des bénéfices. A suivre le postulat, la collectivité devrait payer pour compenser les désagréments commerciaux des travaux, alors qu'une fois ces travaux terminés, ce sont les mêmes acteurs économiques qui profitent aussi de rues plus attractives, mieux desservies, plus vivantes.

Les travaux dont nous parlons sont également le support de la transition écologique et de l'amélioration durable de la qualité de vie et de l'attractivité.

Les présenter comme un dommage à réparer plutôt que comme un investissement collectif, c'est adopter une vision court-termiste.

Derrière des préoccupations légitimes — coordination, communication — se cache donc en réalité une demande opportuniste. Ce n'est pas acceptable pour la majorité du groupe qui refuse de cautionner un texte qui se drape de bonnes intentions pour masquer une visée électoraliste.

Cela étant, l'ensemble du groupe veut défendre les commerces locaux vulnérables, les circuits économiques courts, les entreprises durables et les activités qui font vivre les quartiers, mais avec des solutions ciblées, équitables et cohérentes avec la transition écologique.

La minorité du groupe, qui ne s'oppose pas frontalement à la transmission du postulat, demande donc au Conseil communal d'étudier, le cas échéant, la question en gardant à l'esprit ces principes.

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste partage la préoccupation du postulat n° 198, de soutenir une économie locale et diversifiée qui contribue à l'attractivité de la ville. Cependant, nous divergeons sur la question des moyens. Pour le PS, c'est avant tout en adaptant une culture de participation et en investissant dans un espace public de qualité, à l'exemple du Bourg, que la Ville est en mesure de soutenir durablement les commerces. Ainsi, les mesures de réduction de la durée des travaux et de communication nous semblent des plus importantes et elles existent déjà. Ceci dit, il est toujours possible de faire mieux et nous exhortons le Conseil communal à poursuivre dans cette direction.

La question du soutien financier ne nous a, en revanche, pas convaincus et amènera la majorité du groupe socialiste à refuser la transmission du postulat. En voici les raisons.

Premièrement, le coût pour les finances publiques. En Ville de Genève où un tel mécanisme a aussi été proposé effectivement, le chiffre de CHF 10 millions par an a été articulé. A Lausanne, où la mesure vient d'être communiquée, on parle également de plusieurs millions par an. Toutes proportions gardées, il semble clair que l'impact financier serait significatif. Vous n'êtes pas sans savoir que la situation financière de la commune exige prudence et à plus forte raison maintenant que vos partis ont accepté le plan d'assainissement des finances de l'Etat qui va mettre les communes davantage sous pression.

Rien qu'au niveau des transports publics, on parle au niveau de l'Agglo de plusieurs millions, dont 50% sera à charge de la Commune si elle entend maintenir l'offre actuelle. Il est à nos yeux hors de question d'alimenter le fonds proposé sur le dos des crèches, des AES ou du climat. Si vous souhaitez aller dans cette direction, il faudra inévitablement rediscuter de la fiscalité communale. Nous ne sommes pas certains que cela réjouira les commerces de la ville.

Deuxièmement, la Ville indemnise déjà sur la base du droit civil qui donne un cadre juridique clair, équitable et transparent à toutes les demandes. Faire de l'indemnisation une décision finalement politique nous semble être quelque chose de très sensible. Ouvrant la porte à une forme de clientélisme à l'indemnisation en fonction ...

La présidente. ... vous arrivez au bout du votre temps de parole. Merci de conclure.

Vonlanthen Marc (PS). ... des sensibilités et des agendas politiques. La troisième raison, je la passerai sous le silence. Pour ces deux raisons, et la troisième que je n'ai pas eu le temps d'énoncer, nous vous invitons à ne pas soutenir la transmission de ce postulat.

La présidente. Je vois que M. Simon Murith aimeraient s'exprimer une deuxième fois. Je rappelle que je n'octroie pas une deuxième prise de parole, comme je l'ai fait également avec M. C. Rugo.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Je vous invite à agir toujours de la sorte avec mes collègues.

Rugo Claudio (PA). Je parlerai au nom de M. S. Murith. Je ne sais pas s'il sera d'accord, il nous le dira par la suite. Vous avez parlé de cadre juridique. J'ai deux exemples concrets à vous donner. Au coin, il y a un magasin de décoration, je n'ai pas le nom en tête. Cependant, je suis déjà intervenu. En mettant les pavés, la Ville de Fribourg a provoqué une inondation dans la cave. Le commerçant n'a rien pu faire parce qu'au lieu d'avoir une médiation, tout de suite il y a eu le Service juridique qui s'est occupé d'intimider la personne. Le deuxième cas, je le garderai un peu anonyme, il concerne tous les bistrots de la Basse-Ville, il y en a quatre à la Neuveville pour l'instant. Il y aura la suite qui va se passer en Auge. Il y a beaucoup de bistrots, donc je peux vous donner un exemple, c'est le Paon. Après les travaux, la patronne n'est plus là. Alors vous dites que les gens bénéficient de ces travaux par la suite, mais ils ont déjà posé la clé sous le paillasson. Les dépenses – quant à votre argument, M. M. Vonlanthen, de citer CHF 10 millions ou d'autres millions –, c'est conséquent, c'est vrai. Je travaille à côté des travaux qui sont réalisés à la route de Genève, à Lausanne. Je les vois, ces travaux. Ils perturbent tout le commerce local. Ils ont décidé de soutenir. Nous on peut accepter, c'est un postulat, il n'y a pas un service de la comptabilité qui travaille là-dessus. Le Conseil communal pourra continuer de donner CHF 0.- et puis il nous expliquera pourquoi il donne CHF 0.-. Il pourra aussi évaluer et entrer dans l'ordre des moyens de la Ville de Fribourg.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Je me ferai la porte-voix de mon collègue. Non, je porte moi-même les contre-arguments qui suivent par rapport à ce qui a été évoqué à mon collègue M. M. Vonlanthen pour le groupe socialiste. On vous invite encore une fois à lire attentivement le postulat, le mode de financement. Il est tout à fait différent de ce qui a été envisagé à Genève et à Lausanne, puisqu'il y a la partie empiétement. S'agissant du financement, dans ces villes-là, il y a un financement participatif avec les maîtres d'ouvrage qui sont les auteurs eux-mêmes de ces nuisances. Ainsi, les autres postes du budget (crèches, etc.) et leur financement ne sont absolument pas remis en question. Le but ici, c'est vraiment d'essayer d'apporter du dynamisme et de faire tout ce qui est possible pour soutenir le développement de nos commerces qui sont une belle vitrine pour notre ville, ceci dans le cadre légal actuellement en place, sans modification.

Vote

Le Conseil général refuse, par 33 voix contre 31 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude le postulat n° 198 de Mme et MM. Simon Murith, Véronique Grady, Simon Jordan et Pascal Wicht.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 31 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kriembühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 33 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Olivier (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Fernandes Sofia (CG), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s),

2021-2026 – Procès-verbal n° 38a de la séance ordinaire du Conseil général
du 3 novembre 2025

Schaller Alicia (Vert·e·s), Tognola Giulia (Vert·e·s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zainal Chloé (Vert·e·s)

Se sont abstenus: 8 Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Gerber Sonja (PS), Jordan Samuel (PS), Kust Harald (Vert·e·s), Page Maurice (CG), Piller Nadège (PS), Sapia Léo (Vert·e·s), Zahnd Laura (Vert·e·s)

- n° 199 de Mmes et MM. Simon Murith (Le Centre/PVL), Marc Vonlanthen (PS), Chantal Wicky Collaud (CG) et Véronique Grady (PLR) intitulé: "Réduire l'énergie grise des constructions"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Murith Simon (Le Centre/PVL). La construction est l'un des secteurs qui émettent le plus de CO₂, souvent plus encore que la mobilité, qui a pris le virage de l'électrique. Impossible donc d'atteindre nos objectifs climatiques sans agir là-dessus. Ça tombe bien, car Fribourg accueille des entreprises, des hautes écoles et pôles de recherche spécialisés en la matière. Dernier exemple en date, c'était le RE:BBLE TOWER, qui a été présenté au début du mois de septembre au Smart Living Lab, qui était une tour de cinq mètres de haut composée uniquement de béton recyclé et qui pourrait révolutionner le secteur de la construction. Ça tombe bien aussi, car la révision de la loi sur la protection de l'environnement est entrée en vigueur en début d'année.

Effectivement, on aurait pu déposer ce postulat depuis le début 2025, on ne le dépose que maintenant, j'espère que vous n'y verrez rien d'électoraliste. Cette loi veut renforcer l'économie circulaire, elle nous offre les moyens de réutiliser ou valoriser des matériaux de construction. Ça tombe bien, car le Conseil communal vient de présenter son plan climat. C'est pour cela que l'on a attendu septembre. Parmi les mesures figurent la réduction des émissions grises des bâtiments et infrastructures, alors avec un objectif uniquement moyen, mais on sait qu'on peut faire plus. Le présent postulat poursuit cet objectif, demande de préciser la stratégie et d'accélérer sa mise en œuvre. Car dans le bâtiment, chaque année perdue verrouille des tonnes de CO₂ pour des décennies. Chaque chantier sans stratégie est une occasion manquée. Nous avons un plan climat, nous avons les compétences locales. La seule chose que nous n'avons plus, c'est du temps à perdre. Merci pour votre soutien.

Stöckli Jérémie (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s soutient évidemment la volonté des postulant·e·s d'améliorer le bilan énergétique des nouvelles constructions. Nous tenons cependant à souligner que les bâtiments communaux sont déjà contraints, à travers le règlement sur l'énergie du Canton, de répondre aux critères Minergie et donc à des critères sur l'énergie grise. Le règlement communal d'urbanisme, actuellement en procédure d'approbation auprès du Canton, contient également cette obligation de labellisation Minergie, SNBS, SID ou équivalente pour la plupart des PAD. Il y a donc déjà des contraintes sur l'énergie grise pour toutes les nouvelles constructions dans ces périmètres. De plus, le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2025), adopté cet été, intègre pour toutes les nouvelles constructions des contraintes sur l'énergie grise qui devront être reprises prochainement par la législation cantonale.

Le postulat parle enfin de recyclage, mais il est encore plus important de parler de réutilisation, les bâtiments étant souvent démolis bien avant la fin de leur durée de vie potentielle. Il s'avère que c'est également un élément traité par les différentes labellisations précitées. Plutôt que de mettre en

place une nouvelle règle spécifique à Fribourg uniquement pour l'énergie grise, notre groupe encourage donc le Conseil communal à rendre obligatoire une certification Minergie Eco ou équivalente pour toutes les nouvelles constructions sur le territoire communal. Cette mesure permettrait de traiter la problématique de l'énergie grise comme le demande le postulat, mais également celle de la production d'électricité renouvelable, de la protection thermique estivale, de la protection contre le bruit ou encore du cycle de l'eau. Malgré le fait que ce postulat n'amène pas de nouvelles propositions, le groupe des Vert-e-s soutiendra sa transmission, afin d'encourager le Conseil communal à traiter plus généralement la question des certifications exigées pour les nouvelles constructions.

Uldry José (UDC). Le groupe UDC tient tout d'abord à saluer l'intention louable de ce postulat. Nous partageons bien évidemment pleinement l'objectif de réduire l'énergie grise et d'aller vers une utilisation plus responsable des ressources dans le secteur de la construction. Toutefois, nous estimons que ce postulat va trop loin. Il introduirait de nouvelles contraintes réglementaires et des coûts supplémentaires dans un secteur déjà fortement normé et sous pression. Or, il est possible d'atteindre les mêmes objectifs en s'appuyant sur les recommandations existantes et sur les bonnes pratiques volontaires en la matière sans alourdir encore le cadre légal; ce qui va dans le sens des considérations de mon préopinant, du moins les premières. Pour ces raisons et tout en réaffirmant également notre volonté de réduire l'énergie grise des constructions, le groupe UDC s'opposera dans sa majorité à la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 64 voix contre 7 et 0 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n°199 de Mmes et MM. Simon Murith, Marc Vonlanthen, Chantal Wicky Collaud et Véronique Grady.

Ont voté en faveur de la transmission: 64 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobis Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violí Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Wooffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 7 Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Dick Johan (UDC), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 0

- n° 200 de Mme et M. Fanny Delarze (PS) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé:
"Demande d'étudier la possibilité d'utiliser le transport à vélo pour les courriers
de l'administration communale"

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Vonlanthen Marc (PS). Le texte que je vais vous lire a été rédigé par Mme F. Delarze, qui est absente ce soir. Avec ce postulat, nous proposons d'étudier l'utilisation du transport à vélo pour les courriers de l'administration communale. L'idée est simple: intégrer davantage la mobilité durable dans nos pratiques et montrer que la Ville peut jouer un rôle d'exemplarité en matière de transition écologique. Concrètement, il s'agirait d'envisager, par exemple, le transport des enveloppes de votes, du journal communal, du matériel destiné au Conseil général, des documents officiels, etc. Si l'expérience est concluante, elle pourrait ensuite être élargie à d'autres secteurs et types de matériaux. Les bénéfices sont multiples, réduction de l'empreinte carbone, désengagement du trafic, amélioration de la qualité de l'air et du bien-être des usager·ère·s des rues, que du bonheur. En plus, cela pourrait soutenir le développement économique d'entreprises régionales de transports à vélo qui participent, elles aussi, à la transition énergétique. Nous demandons donc au Conseil communal, si le Conseil général devait accepter de transmettre ce postulat, d'examiner cette possibilité pour ouvrir la voie à une pratique simple mais porteuse de sens et d'impact positif.

Aebischer David (PLR). Par souci d'honnêteté intellectuelle, le texte que je vais vous lire a été rédigé par ma collègue Mme O. Gex. Je m'en fais son porte-parole vu qu'elle n'est pas là. Le groupe libéral-radical soutient ce postulat, qui vise à expérimenter le transport à vélo au sein des services de l'administration communale. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'innovation et de transition écologique. Nous saluons l'idée d'un projet pilote qui permettrait d'en évaluer concrètement la faisabilité et l'impact avant un éventuel élargissement. Toutefois, nous tenons à souligner l'importance d'inclure dès le départ une réflexion sur l'accessibilité et l'inclusivité de ce dispositif. Il est essentiel que l'introduction du transport à vélo ne crée pas de manière directe ou indirecte, de discrimination à l'embauche ou dans l'accès aux postes concernés, notamment pour des personnes à mobilité réduite ou ne pouvant pratiquer le vélo. Nous espérons donc que l'administration veillera à prévoir des solutions complémentaires et adaptées, afin de garantir l'égalité des chances pour tou-te·s dans l'attribution de ces fonctions, tout en poursuivant l'objectif de mobilité durable.

Rugo Claudio (PA). Je précise que je m'exprime en mon nom. J'ai salué en début de séance M. M. Vonlanthen, qui avait oublié les formalités de salutations. M. M. Vonlanthen, je vous recommande d'ouvrir les yeux. Pour ma part, le matin, j'ouvre les yeux et je vous vois sur la piste cyclable à 06.55 heures passer au niveau des Charmettes. Demain, à 04.00 heures, je distribuerai La Liberté dans ce secteur-là. Il existe des porteurs de La Liberté qui peuvent aller à pied, d'autres qui peuvent aller à vélo. Pour ma part, c'est impossible, la quantité n'est pas possible, sans la voiture. Ce que j'aimerais vous dire, M. M. Vonlanthen, et à d'autres aussi, c'est que vous avez fait une erreur en citant le 1700. Il est distribué par La Poste. Je ne crois pas que ce sont des employés, je ne pense pas que ce sont les conseillers communaux distribuent le 1700 dans nos boîtes aux lettres, c'est La Poste qui le distribue et cela a un coût élevé.

Vote

Le Conseil général décide, par 63 voix contre 5 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 200 de Mme et M. Fanny Delarze et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 63 Aeischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Fernandes Sofia (CG), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Kust Harald (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétry Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violà Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 5 Dick Johan (UDC), Liu Baier Ming (UDC), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 4 de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 201 de Mmes et MM. David Ruffieux (Vert-e-s), Niels Rebetez (Vert-e-s), Bettina Noll (Vert-e-s), Grégory Grin (PLR), Marc Vonlanthen (PS) et Chantal Wicky Collaud (CG) intitulé: "Ligne de bus intra-muros, circulaire et à double sens "

La présidente. Le Bureau a qualifié ce postulat d'irrecevable par 6 voix contre 0 et 2 abstentions. Le Bureau du Conseil général se rallie à l'avis du Conseil communal qui estime que la compétence revient à l'Agglomération.

Je vous propose de discuter de la recevabilité de ce postulat et de prendre une décision à ce sujet. J'ouvre la discussion à propos de sa recevabilité uniquement.

Ruffieux David (Vert-e-s). Ce postulat n'imposait nullement au Conseil communal de transmettre directement cette idée à l'Agglomération. Il demandait simplement une étude afin que le Conseil communal puisse se prononcer sur l'intérêt et la pertinence d'une ligne circulaire. Une telle étude aurait permis de clarifier la clause du besoin et, le cas échéant, d'agir en conséquence pour le bien de notre population. C'est une occasion manquée que de le déclarer irrecevable. Les compétences en matière de transports publics n'étaient apparemment pas toujours claires avec l'Aggo. Et dans la future ARS, la Ville contribuera pourtant à près de 60% du budget des communes pour les transports publics. Comme l'ont déjà mentionné mes collègues, il sera essentiel de préciser notre marge de manœuvre et les leviers mobilisables vis-à-vis de l'ARS pour affirmer notre capacité de proposition. En attendant ces précisions, le postulat n° 201 est retiré.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

2021-2026 – Procès-verbal n° 38a de la séance ordinaire du Conseil général
du 3 novembre 2025

La présidente. Nous allons arrêter la séance de ce soir. Nous nous retrouverons donc demain. Merci pour votre engagement et votre attention.

La séance est levée à 22.17 heures

Fribourg, le 24 novembre 2025
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FРИBOURG

La présidente:

Camille Goy

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor



Annexes mentionnées.